



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Institut régional  
d'administration  
de Metz**

**Conseil d'administration  
de l'institut régional d'administration de Metz  
23 novembre 2021**

**Rapport du directeur**



## SOMMAIRE

<b>PERSONNALITES APPELEES A PARTICIPER A LA PRESENTE REUNION</b> .....	<b>5</b>
<b>ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 NOVEMBRE 2021</b> .....	<b>7</b>
<b>1 APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 10 MARS ET 21 JUILLET 2021</b> .....	<b>9</b>
<b>2 ADOPTION DU BUDGET INITIAL 2022</b> .....	<b>11</b>
2.1 Des dépenses de personnel en hausse de 309 400 € (+4,2 %) .....	11
2.2 Des dépenses de fonctionnement relativement constantes hors classes Talents du service public (- 6 900 €) .....	12
2.3 Des recettes prévisionnelles en augmentation de 237 000 € (hors recettes liées aux classes « Talents »).....	13
2.4 Des dépenses d'investissement en net recul.....	13
2.5 Un budget initial 2022 est présenté avec un solde déficitaire .....	14
<b>3 BILAN ANNUEL DES DEPASSEMENTS DU SEUIL DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DU PERSONNEL</b> .....	<b>15</b>
<b>4 DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS</b> .....	<b>16</b>
4.1 Immobilisations incorporelles.....	16
4.2 Immobilisations corporelles.....	16
4.3 Mode d'amortissement .....	16
<b>5 DEPENSES DES CLASSES TALENTS DU SERVICE PUBLIC</b> .....	<b>17</b>
<b>6 BILAN DE SORTIE DE LA 49<sup>E</sup> PROMOTION - « MARIANNE »</b> .....	<b>19</b>
6.1 Une répartition équilibrée entre les trois environnements professionnels .....	19
6.2 Une répartition déséquilibrée entre l'Île-de-France et le Grand Est .....	20
6.2.1 <i>Une certaine diversité géographique</i> .....	21
6.2.2 <i>Des pré-affectations majoritairement franciliennes</i> .....	21
6.2.3 <i>Le choix géographique : un critère à nuancer</i> .....	22
6.3 Un regroupement condensé mais réalisé pour la première fois dans sa totalité en présentiel .....	22
<b>7 PRÉSENTATION DE LA 50<sup>E</sup> PROMOTION - « OLYMPE DE GOUGES »</b> .....	<b>24</b>

7.1	Un recrutement dans un contexte particulier .....	24
7.2	Une promotion très diplômée et féminine .....	27
<b>8</b>	<b>MISE EN PLACE DES CLASSES « TALENTS » .....</b>	<b>28</b>
8.1	Un dispositif des classes « Talents » pleinement partenarial .....	28
8.1.1	<i>Un dispositif mis en place dans le prolongement de la classe préparatoire intégrée (CPI) de l'IRA de Metz.....</i>	<i>28</i>
8.1.2	<i>Un dispositif de CPI revu pour répondre aux exigences du cahier des charges des classes « Talents »</i>	<i>29</i>
8.2	Les classes « Talents » : un outil d'accompagnement renforcé des élèves .....	32
8.3	Le maintien d'une coordination des trois « classes Talents » partenaires par l'IRA de Metz .....	32
8.4	Une procédure de sélection des candidats fructueuse et de qualité .....	33
8.4.1	<i>Une campagne de communication très intense et offensive.....</i>	<i>33</i>
8.4.2	<i>... qui a permis de recueillir 194 dossiers éligibles et de sélectionner 74 élèves .....</i>	<i>34</i>
8.4.3	<i>Des profils particulièrement intéressants et engagés.....</i>	<i>34</i>
8.5	Un début de formation des classes « Talents » prometteur .....	34
<b>9</b>	<b>BILAN INTERMEDIAIRE ET PREVISIONNEL DE LA FORMATION CONTINUE .....</b>	<b>37</b>
9.1	Une activité toujours impactée par la crise sanitaire mais en hausse de 43% .....	37
9.2	Un partenariat avec les PFRH toujours dynamique dans le Grand Est .....	39
9.2.1	<i>Une enveloppe « droit de tirage » globalement bien utilisée, mais encore inégalement selon les PFRH .....</i>	<i>39</i>
9.2.2	<i>Une enveloppe dédiée au SDFPTLV différemment sollicitée par les PFRH.....</i>	<i>40</i>
9.3	Des recettes en hausse et un solde recettes-dépenses en équilibre.....	40
	<b>ANNEXES.....</b>	<b>43</b>
	<b>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2021 .....</b>	<b>44</b>
	<b>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE DU 21 JUILLET 2021 .....</b>	<b>45</b>

## Personnalités appelées à participer à la présente réunion

### **Membres de droit :**

- Madame Nathalie Colin, directrice générale de l'administration et de la fonction publique, ou son représentant ;
- Monsieur Laurent Touvet, préfet de la Moselle ou son représentant ;
- Monsieur Jean-Marc Huart, recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz, chancelier des universités ou son représentant ;
- Monsieur Jean Rottner, président du conseil régional Grand Est ou son représentant ;
- Monsieur François Grosdidier, maire de la ville de Metz, ou son représentant.

### **Membres représentant les administrations dans lesquelles peuvent être affectés les élèves :**

- Madame Aude Plumeau, sous-directrice des ressources humaines de l'administration centrale des ministères économiques et financiers, représentante de l'univers professionnel de l'administration centrale ;
- Madame Samira Alliaume, directrice de la plate-forme d'appui interministériel des ressources humaines Grand Est (PFRH Grand Est) ;
- Monsieur Jean-Noël Pallez, proviseur du lycée Fabert de Metz ;

### **Membres représentant les personnels enseignants des universités :**

- Madame Laetitia Fermaud, maître de conférences à l'université de Lorraine, directrice de l'institut de préparation à l'administration générale de Nancy ;
- Monsieur Jean-Maternel Staub, directeur de l'institut de préparation à l'administration générale de Strasbourg ;

### **Membre représentant la fonction publique territoriale ou hospitalière :**

- Madame Dominique Pernet-Rivoire, directrice de la délégation de Lorraine de l'institut national spécialisé d'études territoriales de Nancy ;

### **Membres représentant les fédérations syndicales de fonctionnaires :**

- Monsieur Rémy Party - représentant Fédération syndicale unitaire - FSU ;
- Madame Isabelle Viallat – représentant l'Union nationale des syndicats autonomes fonction publique - UNSA ;
- Madame Bettina Fenet – représentant l'Union fédérale des syndicats de l'Etat – CGT.

**Membre désigné pour représenter les anciens élèves :**

- Monsieur Benjamin Perier, président de l'association des anciens élèves de l'IRA de Metz

**Membres élus par leurs pairs :**

- Monsieur Florent Schoumacher, directeur de cabinet adjoint au cabinet de la préfète déléguée pour la défense et la sécurité, représentant les personnels enseignants de l'institut ;
- Madame Sylvia Polin, formatrice, représentant les personnels enseignants de l'institut, ou son suppléant ;
- Madame Cécile Marquet, responsable du centre de documentation et chargée de communication de l'institut, représentant les personnels de l'institut ;
- Monsieur Thierry Landfried, chargé de l'informatique et des réseaux de l'institut, représentant les personnels de l'institut ;
- Monsieur Sten Fanguoveny, élève de l'institut, représentant les élèves de la promotion « Marianne » (49<sup>e</sup> promotion) ;
- Monsieur Antoine Bourdeaud'huy, élève de l'institut, représentant les élèves de la promotion « Olympes de Gouges » (50<sup>e</sup> promotion) ;

**Sans droit de vote**

- Monsieur Paul-Emmanuel Grimonprez, directeur de l'institut ;
- Monsieur Pierre Danjoie, contrôleur budgétaire régional ;
- Madame Cindy Kis Gado, agent comptable de l'institut.

**Assistent en outre à la séance, à l'invitation du président :**

- Madame Martine Clerc, secrétaire générale ;
- Monsieur François Le Rest, directeur de la formation initiale ;
- Madame Marie-Laure Durand, directrice de la formation continue ;
- Monsieur Thibault Charmetant, directeur adjoint de la formation initiale ;
- Monsieur Stéphane Miliado, secrétaire général adjoint, chargé de mission « égalité-diversité » ;
- Madame Jennifer Savajano, assistante pour les affaires administratives et financières au secrétariat général ;
- Madame Patricia Legrand, assistante de direction.

## Ordre du jour du conseil d'administration du 23 novembre 2021

L'ordre du jour :

- **Point relatif au fonctionnement du conseil d'administration**
  - 1) Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'administration du 10 mars et 21 juillet 2021
  
- **Points soumis à l'approbation ou à l'avis du conseil d'administration**
  - 2) Adoption du budget initial 2022
  - 3) Bilan annuel des dépassements du seuil de remboursement des frais de mission du personnel
  - 4) Durée d'amortissement des immobilisations
  - 5) Dépenses des classes « Talents »
  
- **Pour information du conseil d'administration**
  - 6) Bilan de sortie de la 49e promotion – « Marianne »
  - 7) Présentation de la 50<sup>e</sup> promotion – « Olympes de Gouges »
  - 8) Mise en place des classes « Talents »
  - 9) Bilan intermédiaire et prévisionnel de la formation continue
  
- **Questions diverses**



## **Point relatif au fonctionnement du conseil d'administration**



## **1 Approbation des procès-verbaux des séances des 10 mars et 21 juillet 2021**

Les procès-verbaux des délibérations des séances du conseil d'administration du 10 mars 2021 et du 21 juillet sont annexés au présent rapport.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de faire part de leurs observations éventuelles et de se prononcer sur l'adoption de ces procès-verbaux.



## **Points soumis à l'approbation ou à l'avis du conseil d'administration**



## 2 Adoption du budget initial 2022

La présentation du budget initial 2022 comprend :

- Le présent document visant à éclairer les membres du conseil d'administration sur les raisons et les conséquences des décisions soumises à leur approbation ;
- Les tableaux budgétaires joints à la présente note ;
- Les tableaux 1, 2, 4 et 6 sont soumis à l'approbation du conseil d'administration. Ces tableaux définissent les autorisations d'emplois, les enveloppes limitatives de crédits de fonctionnement, d'investissement et de personnel, ainsi que l'équilibre financier et la situation patrimoniale de l'institut.

Le budget initial 2022 se caractérise par une augmentation des dépenses de personnel, liée principalement à une hausse significative de la rémunération des élèves. Les dépenses prévisionnelles de rémunération sont ainsi en augmentation de 309 400 € par rapport au budget rectificatif n°2-2021 (BR n°2-2021). Elles sont évaluées, pour l'année 2022, à 7 637 400 €, correspondant à la rémunération de 129 équivalent temps plein travaillé (ETPT) sous plafond d'emploi et à 1,33 ETPT hors plafond d'emploi.

Les dépenses de fonctionnement augmentent également significativement. Elles sont évaluées à 1 668 250 €, en hausse de 218 975 € par rapport au BR n°2-2021. Mais cette augmentation résulte exclusivement de la mise en place du dispositif de classes Talents du service public. Hors dépenses afférentes à ces classes, les dépenses de fonctionnement restent globalement stables (-6 900 €).

Les recettes de l'institut sont, quant à elles, évaluées à 9 258 488 €, en hausse de 367 000 € par rapport au BR n°2-2021. Cette hausse résulte à la fois de l'accroissement de la subvention pour charges de service public (+250 000 €) et des recettes liées aux classes Talents du service public (+ 130 000 €). Elle est cependant minorée par la baisse des autres recettes (-13 000 €).

Compte tenu de ces évolutions en dépenses et en recettes, le budget est présenté avec un solde, hors investissement, légèrement déficitaire (-47 162 €). Afin de préserver un fonds de roulement approchant la cible de 60 jours de fonctionnement, les prévisions de dépenses d'investissement (317 000 €) sont réduites de 62 % par rapport au budget rectificatif n°2. Le déficit, investissements compris, est évalué à 364 162 €.

### 2.1 Des dépenses de personnel en hausse de 309 400 € (+4,2 %)

Comme il a été souligné ci-dessus, le budget initial 2022 prévoit des dépenses de personnel 7 637 400 €, en hausse de 4,2 % par rapport au budget rectificatif n°2 2021 (+309 400 €).

Cette augmentation est principalement liée à celle de la rémunération des élèves. Le budget initial 2022 prévoit une hausse de la rémunération des élèves de 257 300 € par rapport au BR 2. Plusieurs facteurs concourent à cet accroissement de la masse salariale des élèves :

- Le relèvement du minimum de traitement indiciaire dans la fonction publique, mis en place au 1<sup>er</sup> octobre 2021, a porté l'indice majoré minimal de rémunération des élèves à 340 au lieu de 321 précédemment. Cette hausse représente, en année pleine, pour le budget 2022 un coût de 11 500 €.
- Le régime indemnitaire des élèves a été relevé, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, par l'arrêté du 20 août 2021 fixant les indemnités allouées aux élèves des instituts régionaux d'administration. Ainsi, l'indemnité de formation, versée à l'ensemble des élèves, a été portée à 200 € (au lieu de 87,20 €) et l'indemnité forfaitaire mensuelle, versée aux seuls internes et aux 3<sup>e</sup> concours, est passée à 190 € (au lieu de

182,94 €). Pour 2022, la hausse s'applique sur toute l'année au lieu de dix mois en 2021, ce qui représente une charge supplémentaire évaluée à 17 000 €.

- Le remboursement partiel des cotisations de protection sociale complémentaires destinées à couvrir les frais de santé implique une prise en charge au 1<sup>er</sup> janvier 2022 d'un montant de 15 € par mois. Le versement de ces remboursements est évalué à 19 560 € pour les élèves.
- La simulation de la masse salariale des élèves est effectuée sur la base d'une saturation du plafond d'emploi, ainsi que sur la prise en compte de l'indice de rémunération moyen de la promotion du 1<sup>er</sup> septembre 2021, qui est plus élevé de 17 points d'indice que celle de 2021. Cette augmentation ainsi que les charges patronales représentent un surcoût estimé à 43 240 €.
- Surtout, la DGAFP prévoit une modification réglementaire permettant le maintien de la rémunération antérieure pour les élèves ayant la qualité d'agent public avant l'entrée en formation. Cette « garantie de maintien de salaire » pourrait intervenir dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elle représenterait un surcoût prévisionnel de 166 000 €. Cette dépense supplémentaire pourrait cependant faire l'objet d'une compensation par la tutelle des IRA en cours d'exécution budgétaire.

La rémunération des agents permanents est évaluée à la hausse de 43 100 €. Cela s'explique notamment par l'accueil d'un contrat de préparation aux concours de catégorie A et B (contrat « PrAB »), le remplacement d'un agent contractuel par un agent titulaire et le recours à un apprenti en septembre 2022.

En ce qui concerne les dépenses de rémunération des intervenants, la prévision budgétaire intègre une augmentation de 9 000 €. Cet accroissement se justifie par la mise en place des classes Talents du service public (CTSP), ainsi que par la hausse attendue du nombre d'actions de formation continue, après une période contrariée par la crise sanitaire.

## 2.2 Des dépenses de fonctionnement relativement constantes hors classes « Talents » du service public (- 6 900 €)

Le budget 2022 prévoit des crédits de paiement en fonctionnement à hauteur de 1 668 250 €. Cette enveloppe est présentée en hausse 218 975 € par rapport au BR n°2-2021.

La hausse des dépenses de fonctionnement est uniquement portée par le mécanisme de subvention pour les classes Talents. L'augmentation des crédits de paiement (CP) de 225 875 € correspond en effet aux versements aux partenaires de ce dispositif, tels que présentés ci-dessous. Pour l'IRA, les dépenses de fonctionnement dédiées aux classes Talents sont prévues à hauteur de 71 000 €.

### Modalités de « redistribution » de la subvention DGAFP pour les classes Talents en 2021

2021	REPARTITION				TOTAL
	IPAG	END	ENFIP	CNFPT	
IPAG STRASBOURG	52 000				
IPAG NANCY	79 625				
IPAG CRETEIL	39 000	9 100	9 100	4 550	
TOTAL	170 625		22 750		193 375

### Modalités de « redistribution » de la subvention DGAFP pour les classes Talents en 2022

2022	REPARTITION				
	IPAG	END	ENFIP	CNFPT	TOTAL
IPAG STRASBOURG	117 000				
IPAG NANCY	182 000				
IPAG CRETEIL	91 000	11 700	11 700	5 850	
TOTAL	390 000		29 250		419 250

Ces charges à verser masquent l'analyse. En réalité, les dépenses de fonctionnement sont légèrement diminuées sur divers postes de soutien (-6 900 €).

## 2.3 Des recettes prévisionnelles en augmentation de 237 000 € (hors recettes liées aux classes « Talents »)

Le montant global des ressources prévisionnelles 2022 est estimé à 9 258 488 €. Le montant des recettes anticipées serait ainsi en augmentation de 367 000 € par rapport au budget rectificatif n°2.

Les crédits alloués par la DGAFP au titre de la subvention pour charges de service public pour l'année 2022 sont en augmentation de 250 000 € et représentent 8 191 348 €.

Il est également attendu une hausse de la subvention attribuée à l'IRA de Metz par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) au titre du dispositif de classes « Talents du service public ». Cette subvention s'élèvera à 585 000 € en 2022, au lieu de 455 000 € en 2021, en raison de l'augmentation prévue du nombre d'élèves accueillis par les classes Talents partenaires de l'IRA (prévision de 90 élèves recrutés à la rentrée 2022, contre 70 à la rentrée 2021).

Les « autres ressources » de l'institut diminuent légèrement (-13 000 €).

## 2.4 Des dépenses d'investissement en net recul

Le programme de dépenses d'investissement 2022 proposé au vote du conseil d'administration correspond à un montant d'opérations pour une valeur de 317 000 €, au lieu de 834 900 € au BR2 en crédits de paiement.

Le programme se décline selon les rubriques et projets suivants :

- Immobilier, pour un budget estimé à 222 000 € :
  - la principale opération concerne le changement de l'éclairage des luminaires des bâtiments, à passer en LED pour réduire les dépenses électriques. Les dépenses comprennent la maîtrise d'œuvre et le changement des dalles de plafond. Le coût est évalué à 160 000 € ;
  - l'aménagement de deux salles pédagogiques représente 25 000 € ;
  - les travaux prévus dans la cafétéria sont évalués à 22 000 € ;
  - l'aménagement des espaces extérieurs représente 15 000 €.

- Moyens généraux, pour un budget prévisionnel de 45 000 € :
  - Il s'agit de l'achat de mobilier pour rénover des salles pédagogiques.
- Informatique, matériel et logiciel pour un budget prévisionnel de 50 000 € :
  - ces dépenses couvrent l'évolution des différents logiciels métiers pour un montant évalué à 40 000 € et divers achats de matériels et équipements numériques pour un montant de 10 000 €.

## 2.5 Un budget initial 2022 présenté avec un solde déficitaire

Le tableau des autorisations budgétaires indique un montant de 9 258 488 € de recettes et évalue les dépenses en autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP) à hauteur respectivement de 9 157 500 € et 9 622 650 €. Le budget présenterait ainsi un déficit de 364 162 €.

Le tableau 7 révèle que le niveau de trésorerie permet effectivement une exécution budgétaire mensuelle durant l'année 2022. Le niveau de trésorerie final serait toutefois en nette diminution. Il atteindrait 1 279 964 €, contre une prévision de 1 644 126 € inscrite au BR n°2-2021.

La valeur du fonds de roulement, estimée au 31 décembre 2022, serait de 1 239 604 €, ce qui équivaldrait à 48 jours de fonctionnement, soit en dessous de la valeur-cible (60 jours).

Toutefois, il convient de souligner que la projection de l'exécution budgétaire 2021 met en évidence une économie prévisionnelle des dépenses de 330 000 €. Celle-ci concernerait principalement les dépenses de personnel, pour lesquelles une marge estimée à 270 000 € devrait être réalisée. En outre, un montant de 40 000 € serait dégagé en fonctionnement et de 20 000 € en investissement. L'établissement du compte financier de l'institut devrait ainsi faire apparaître un niveau de fonds de roulement au terme de l'exécution budgétaire 2021 significativement supérieur au montant de 1 603 766 € inscrit au BR n°2-2021.

Le budget initial 2022 a été construit en tenant compte de la sous-exécution prévue des dépenses 2021 et de la perspective de réévaluer, après l'établissement du compte administratif 2021, les niveaux prévisionnels de fonds de roulement et de trésorerie, pour atteindre l'objectif cible de niveaux correspondant à 60 jours de fonctionnement.

La confirmation par la DGAFP du versement d'une dotation compensatrice pour financer la mesure envisagée de « garantie de maintien de salaire », évaluée à 166 000 € (cf. supra), aurait en outre pour effet de réduire le déficit prévisionnel 2022 et renforcerait la soutenabilité budgétaire de l'institut.

### **3 Bilan annuel des dépassements du seuil de remboursement des frais de mission du personnel**

Aucun dépassement n'a été effectué.

## 4 Durée d'amortissement des immobilisations

Conformément au décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, il appartient au conseil d'administration des établissements publics de fixer les durées d'amortissement relatives aux immobilisations.

Ces règles n'ayant pas encore été formalisées pour l'IRA de Metz, il est soumis à l'approbation du conseil d'administration, les règles suivantes, qui s'appliqueront à compter de l'exercice 2022 :

### 4.1 Immobilisations incorporelles

- logiciels informatiques : 3 ans.

### 4.2 Immobilisations corporelles

- bâtiment : 50 ans ;
- travaux lourds et structurants sur bâtiment : 25 ans ;
- installations générales, agencement et aménagement du bâtiment, travaux d'entretien : 10 ans ;
- installations et appareils de chauffage/climatisation/ventilation : 15 ans ;
- installations électriques et téléphonie : 10 ans ;
- installations à caractères spécifiques (alarmes – sécurité incendie) : 10 ans ;
- installations techniques : 5 ans ;
- matériel, petit équipement et outillage : 5 ans ;
- matériel de transport et véhicules : 5 ans ;
- mobilier et matériel de bureau : 5 ans ;
- matériel informatique et bureautique : 5 ans ;
- biens de faible valeur inférieure à 1 500 € : 2 ans.

Les études préalables à des marchés ou à des travaux ne donnant pas lieu à réalisation seront obligatoirement amorties sur une durée d'un an.

### 4.3 Mode d'amortissement

Le mode d'amortissement pratiqué est l'amortissement linéaire, le montant des annuités étant déterminé selon la règle du *pro rata temporis*.

## 5 Dépenses des classes Talents du service public

Le cadre juridique des classes Talents du service public (CTSP) a été défini par l'arrêté du 5 août 2021 relatif aux cycles de formation dénommés « Prépas Talents ».

A l'instar du dispositif juridique des classes préparatoires intégrées (CPI), auquel il a succédé, cet arrêté laisse la possibilité pour les établissements concernés de prévoir des facilités permettant d'assurer le bon fonctionnement du cycle de formation. Le conseil d'administration peut ainsi autoriser le paiement des frais de transport, d'hébergement et de restauration des élèves CTSP.

Dans cette perspective, il est proposé d'autoriser le directeur de l'IRA de Metz à faire procéder aux dépenses suivantes :

- La prise en charge d'une subvention des repas des élèves CTSP, lorsqu'ils sont présents à l'IRA, afin de limiter le prix du repas au restaurant administratif à 3 € ;
- Le remboursement des frais de transport quotidien des élèves du site de Metz, jusqu'à 50% du prix d'un abonnement à un moyen de transport collectif, dans la limite fixée par le décret n° 2010- 676 modifié instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail. Les élèves des sites de Nancy, Strasbourg et Créteil sont pris en charge par les IPAG de rattachement ;
- La prise en charge par l'IRA, lors des regroupements sur Metz, de l'ensemble des élèves de la CTSP, des frais de transport aller-retour, au tarif SNCF 2<sup>e</sup> classe, des repas et des nuitées. Les frais d'utilisation d'un véhicule personnel pourront être remboursés en cas de covoiturage ou si la localité où réside l'élève n'est pas accessible en transport en commun. Le remboursement des frais engagés s'effectue sur la base du décret n° 2019-139 du 26 février 2019 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat.

Ces règles de remboursement s'inscrivent dans la continuité de celles précédemment appliquées aux élèves de la CPI de l'IRA de Metz. Les taux de subvention des repas et les niveaux de prise en charge des frais de transport et d'hébergement sont identiques. L'application des règles de prise en charge est cependant adaptée pour tenir compte de l'organisation des trois CTSP associées à l'IRA de Metz, ainsi que des subventions désormais versées aux IPAG et écoles du service public partenaires. Il est ainsi prévu de réserver la prise en charge par l'IRA des frais de transport quotidien pour les seuls élèves suivant leur formation sur le site de Metz. De même, l'IRA de Metz ne financera les frais de déplacement et d'hébergement de l'ensemble des élèves, à l'occasion des « regroupements », que lorsque ceux-ci ont lieu à Metz. Cette précision est apportée car il est prévu des « regroupements » sur d'autres sites que celui de l'IRA (ce qui n'était pas le cas dans le cadre de la CPI de l'IRA de Metz) - cf. infra.



## **Points pour information du conseil d'administration**



## 6 Bilan de sortie de la 49<sup>e</sup> promotion - « Marianne »

La promotion Marianne se composait, à la rentrée de mars 2021, de 80 élèves : 43 étaient issus du concours externe, 28 du concours interne et 9 du 3<sup>e</sup> concours. 79 élèves ont achevé leur scolarité et un élève issu du concours externe a bénéficié d'un report de scolarité pour une entrée en formation au 1<sup>er</sup> septembre 2021, ce à quoi il a fini par renoncer définitivement.

### 6.1 Une répartition équilibrée entre les trois environnements professionnels

79 élèves ont passé les épreuves du classement et 78 élèves ont été classés. Parmi les 25 premiers classés :

- 13 élèves ont rejoint l'administration centrale,
- 11 ont opté pour l'administration territoriale de l'État,
- 1 a choisi l'administration scolaire et universitaire.

Environnement professionnel	Nombre de postes	Rang du 1 <sup>er</sup> choix	Rang du dernier choix
Administration centrale	27	1	68
Administration scolaire et universitaire	28	17	78
Administration territoriale de l'État	28	4	69

Un nombre quasi identique de postes a été proposé dans les trois environnements professionnels aux élèves de la promotion Marianne, ce qui n'est pas fréquent. Il est toutefois à noter que la conjugaison de deux phénomènes a abouti à la vacance de cinq postes : d'une part, un nombre d'élèves pré-affectés inférieur à celui prévu dans l'arrêté d'ouverture de la session de concours et, d'autre part, un volume de postes proposés un peu supérieur à ce que prévoyait ce texte. Alors que l'équilibre initial entre les trois grands environnements aurait pu favoriser statistiquement une répartition des postes non pourvus entre ces trois types d'administrations, on observe que tous les postes non pris se concentrent dans les établissements publics locaux d'enseignement.

Bien que le choix soit apparu un peu moins ouvert que dans la promotion précédente, moins d'une dizaine d'élèves n'ont pas eu la possibilité de choisir leur futur environnement professionnel.

Détail par environnement professionnel

Administration centrale			
Corps	Postes pourvus/ offerts	Corps	Postes pourvus/ offerts
Agriculture	2/2	Intérieur – DAC	2/2
Armées	3/3	Intérieur – gendarmerie nationale	1/1
Conseil d'État	2/2	Intérieur – police nationale	1/1
Économie, finances et relance	3/3	Justice	3/3
Éducation nationale, jeunesse et sports	3/3	Services du Premier ministre	1/1
Europe et affaires étrangères	1/1	Solidarité, santé, travail, emploi et insertion	3/3
		Transition écologique et solidaire	2/2
TOTAL : 27/27			

Administration scolaire et universitaire	
Structures	Postes pourvus / offerts
Services déconcentrés	6/6
Enseignement supérieur	1/1
EPLÉ	16/21
TOTAL	23/28

Administration territoriale de l'État	
Corps	Postes pourvus / offerts
Affaires sociales (ARS, DRIHL, DRIETS, DREETS, DEETS)	6/6
Armées	1/1
Caisse des dépôts et consignations	1/1
Culture	2/2
Intérieur (préfectures, SGAMI, DDSP)	16/16
Transition écologique et solidaire	2/2
TOTAL	28/28

Si on donne au bilan de la promotion Marianne un tour plus prospectif, on relève qu'elle a encore pu bénéficier de postes au ministère chargé de l'agriculture. Il faut s'attendre à ce que l'offre de ce ministère à la sortie des IRA soit suspendue pour plusieurs promotions, du fait de l'afflux d'attachés recrutés par la voie directe.

## 6.2 Une répartition déséquilibrée entre l'Île-de-France et le Grand Est

La tendance, déjà observée dans la durée, à un affaiblissement simultané de l'offre de recrutement dans le Grand Est et de l'attractivité de la région au profit, notamment, de l'Île-de-France se confirme. La mobilité qui en résulte ne paraît pourtant guère vécue comme une contrainte quand elle s'effectue dans ce sens. Le critère géographique apparaît même secondaire dans une large proportion des choix qu'ont réalisés les élèves de la promotion Marianne.

### 6.2.1 Une certaine diversité géographique

Le croisement du type d'administrations et de la localisation des postes s'illustre par le tableau de répartition ci-après :

Régions	Administration centrale	Administration territoriale de l'État	Administration scolaire et universitaire	Total
	<b>postes pourvus / offerts</b>			
Île-de-France	27/27	15/15	8/10	50/52
Grand Est, dont :		11/11	13/16	24/27
- Alsace		-	7/7	
- Champagne-Ardenne		4/4	4/5	
- Lorraine		7/7	2/4	
Bourgogne-Franche-Comté		-	1/1	1/1
Centre-Val-de-Loire		1/1	-	1/1
Hauts-de-France		-	1/1	1/1
Mayotte		1/1	-	1/1
<b>TOTAL</b>	<b>27/27</b>	<b>28/28</b>	<b>23/28</b>	<b>78/83</b>

Les établissements scolaires de l'académie de Nancy-Metz ont à nouveau suscité un faible engouement par rapport à ce à quoi on pourrait s'attendre. Dans une moindre mesure, le phénomène s'observe aussi dans les académies de Reims, Créteil et Versailles, mais il est à souligner que le nombre des postes proposés était supérieur au nombre d'élèves que les ministères de cet environnement professionnel s'étaient initialement engagés à recruter (cf. 6.1).

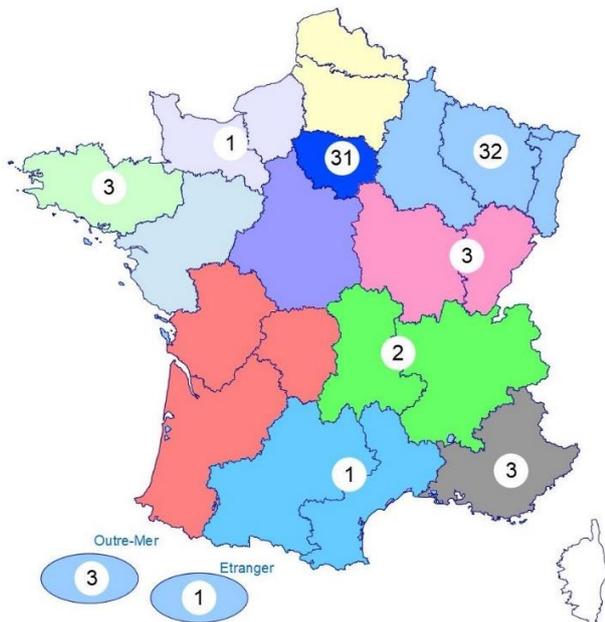
Plusieurs postes ont été proposés hors de la zone d'affectation habituelle pour l'IRA de Metz, avec des caractéristiques très différentes entre eux, et tous ont été pourvus.

Chose qui aurait été sans doute improbable en métropole, l'élève affectée à Mayotte y a retrouvé peu ou prou le poste qu'elle avait quitté en réussissant le concours d'entrée à l'IRA et qui était resté vacant entre-temps.

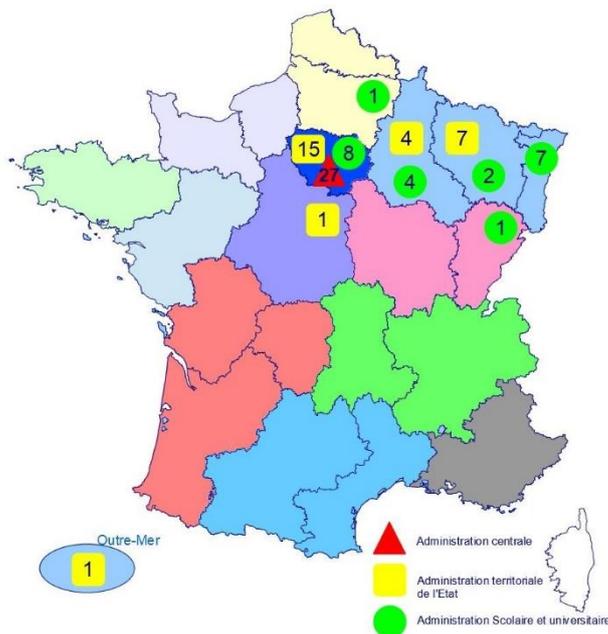
### 6.2.2 Des pré-affectations majoritairement franciliennes

Les élèves de la promotion Marianne étaient 31 à déclarer venir d'Île-de-France à la rentrée. 50 y ont été pré-affectés. Inversement, 32 étaient originaires du Grand Est mais seuls 24 y ont pris un poste. Cela étant, cette proportion se révèle un peu moins défavorable que dans le cas des dernières promotions, puisqu'elle n'atteignait pas 3 chances sur 4 de se voir proposer un poste dans sa région d'origine en étant du Grand Est.

Origine géographique des élèves à la rentrée



Choix des postes des élèves classés



6.2.3 Le choix géographique : un critère à nuancer

La confrontation de la logique géographique avec celle du type d'administrations tend à montrer une nette préférence des élèves de la promotion Marianne pour l'administration territoriale de l'État (ATE) dès lors que le choix est possible avec l'administration scolaire et universitaire (ASU), en particulier dans le Grand Est. Cela étant, cette tendance générale n'a pas trouvé à être testée en Alsace, où aucun poste n'était à pourvoir en ATE.

	Administration scolaire et universitaire	Administration territoriale de l'État
	Rangs des 1 <sup>er</sup> et dernier choix	Rangs des 1 <sup>er</sup> et dernier choix
Grand Est, dont :	entre 17 et 78	entre 4 et 35
Alsace	entre 17 et 74	-
Champagne-Ardenne	entre 59 et 78	entre 11 et 35
Lorraine	entre 32 et 55	entre 4 et 30
Paris et Île-de-France	entre 40 et 76	entre 13 et 69

6.3 Un regroupement condensé mais réalisé pour la première fois dans sa totalité en présentiel

L'évolution plutôt favorable du contexte sanitaire a permis l'organisation d'un regroupement de la promotion Marianne du 25 au 27 octobre 2021, soit près de deux mois après le début de sa seconde période probatoire.

L'atmosphère de l'abbaye des Prémontrés, à Pont-à-Mousson, convenait tout à fait à un séminaire qui amenait chacun à s'interroger sur son positionnement d'attaché et ses pratiques managériales grâce à des mises en situation et un échange entre pairs, à travers des ateliers « théâtre » et « co-développement ».

La partie plus protocolaire du regroupement de promotion s'est déroulée à l'IRA, avec deux temps forts faisant témoigner d'anciennes élèves d'instituts régionaux d'administration au parcours remarquable :

- La première de ces personnes à venir échanger avec les élèves fut madame Brigitte Klinkert, ministre déléguée à l'insertion auprès de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, qui a fait partie de l'une des premières promotions de l'IRA de Metz. C'est lors de son passage le 25 octobre qu'a été inaugurée la statue éponyme de la promotion Marianne, dont le projet avait été porté par un groupe d'élèves volontaires.
- Le second témoignage fut celui de madame Josiane Chevalier, préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense Est, préfète du Bas-Rhin, qui a commencé sa carrière administrative en suivant la scolarité de l'IRA de Lyon, comme elle l'a expliqué lors de sa venue le 27 octobre.

Enfin, le regroupement à l'institut a permis des échanges entre les 49<sup>e</sup> et 50<sup>e</sup> promotions ainsi qu'avec des représentants de divers organismes susceptibles de constituer une suite de progression professionnelle.

## 7 Présentation de la 50<sup>e</sup> promotion - « Olympe de Gouges »

La 50<sup>e</sup> promotion de l'IRA de Metz a commencé sa formation le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et achèvera sa première période probatoire en février 2022. Elle a choisi de s'appeler Olympe de Gouges. Initialement constituée de 77 élèves, dont deux ont démissionné après leur réussite à des concours. Elle compte aussi six auditeurs du cycle international des IRA, venus du Bénin, de Côte d'Ivoire, Djibouti, Haïti pour deux d'entre eux et Tunisie. Dans leur pays, ils occupent des fonctions de secrétaire général de mairie d'une ville moyenne, assistant du directeur des affaires financières du ministère de la fonction publique, inspecteur à l'inspection générale d'État, techniciens en finances publiques (à la direction générale du trésor et de la comptabilité publique et en direction départementale) et administrateur en chef au ministère des technologies de la communication.

### 7.1 Un recrutement dans un contexte particulier

Si le nombre de candidats externes et de la troisième voie admis à concourir a suivi une hausse par rapport à la session précédente, le taux de participation a plutôt subi une érosion. Le mouvement ainsi observé, conjugué à une légère diminution du nombre de places disponibles, a conduit à un taux d'admis rapporté aux candidats présents en baisse pour le troisième concours et le concours externe, d'où une sélectivité renforcée. Les internes, eux, n'ont pas suivi cette tendance. Ils se singularisent par un nombre particulièrement faible d'inscriptions.

Au-delà des fluctuations plutôt marginales de la sélectivité sur une très courte durée, le maintien d'un niveau d'inscription aux concours globalement bas depuis le début de la crise sanitaire mondiale devient préoccupant. Une réflexion est en cours dans les IRA et à la DGAFP afin d'identifier les causes possibles du phénomène et de proposer des mesures visant à élargir les viviers de candidats.

**Taux de présence et sélectivité des concours pour le recrutement de la 50<sup>e</sup> promotion**

	3 <sup>e</sup> concours	Concours externe	Concours interne	Total
Inscrits (admis à concourir)	106	900	483	1489
Présents	52	437	252	741
% présents / inscrits	49,1 %	48,6 %	52,2 %	49,8 %
Admis	8	39	30	77
% admis / présents	15,4 %	8,9 %	11,9 %	10,4 %

**Taux de présence et taux de sélectivité des concours pour le recrutement de la 49<sup>e</sup> promotion**

	3e concours	Concours externe	Concours interne	Total
Inscrits (admis à concourir)	94	755	577	1426
Présents	53	400	298	751
% présents / inscrits	56,4 %	53 %	51,6 %	52,7 %
Admis	9	40	31	80
% admis / présents	17 %	10 %	10,4 %	10,7 %

**Taux de présence et taux de sélectivité des concours pour le recrutement de la 48<sup>e</sup> promotion**

	3 <sup>e</sup> concours	Concours externe	Concours interne	Total
Inscrits (admis à concourir)	103	738	638	1615
Présents	65	465	434	964
% présents / inscrits	63,1 %	63 %	68,0 %	65,1 %
Admis	9	40	31	80
% admis / présents	13,8 %	8,6 %	7,1 %	8,3 %

**Taux de présence et sélectivité des concours pour le recrutement de la 47<sup>e</sup> promotion**

	3 <sup>e</sup> concours	Concours externe	Concours interne	Total
Inscrits (admis à concourir)	201	787	692	1680
Présents	75	210	428	713
% présents / inscrits	37,3 %	26,7 %	61,8 %	42,4 %
Admis	9	41	32	82
% admis / présents	12 %	19,5 %	7,4 %	11,5 %

Comme le montre le tableau ci-dessous, l'épreuve de questions à choix multiples (QCM) a continué à avoir un effet éliminatoire important : 37,5 % des externes, 53,5 % des internes et 36,5 % des candidats du troisième concours ont obtenu une note éliminatoire à l'épreuve de QCM. Cette dernière a cependant été moins dirimante que pour les candidats de la session 2020-2 qui précédait (41 % des externes, 67 % des internes et 70 % des candidats du 3<sup>e</sup> concours avaient été éliminés du fait de la note obtenue à cette épreuve). De toute évidence, l'attribution d'un point négatif en cas de réponse fautive a pour effet structurel d'abaisser très fortement la moyenne des notes obtenues.

Il est probable qu'une partie des candidats, particulièrement ceux du concours interne et du 3<sup>e</sup> concours, qui avaient obtenu une note éliminatoire aux précédentes sessions, ne se sont plus présentés aux épreuves pour le recrutement de la 50<sup>e</sup> promotion de l'IRA. Cela pourrait expliquer la baisse tendancielle du nombre d'inscrits et de présents au concours interne, et, dans une certaine mesure, au 3<sup>e</sup> concours.

**Résultats à l'admissibilité des concours d'accès aux IRA – session 2020-1  
(recrutement de la 50<sup>e</sup> promotion)**

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
<b>Admissibilité</b>			
Présents épreuves écrites	<b>437</b>	<b>252</b>	<b>52</b>
<b>Admissibles</b>	<b>119</b>	<b>63</b>	<b>22</b>
Moyenne du dernier candidat admissible /20	10,05	8,50	8,03
Nombre de points du dernier candidat admissible	70,33	59,51	56,20
% admissibles	27,2%	25%	42,3%
Moyenne la + élevée	16,27	12,87	12,7
Moyenne la + basse (candidats classés)	5,33	5,52	6,6
Nombre de ruptures d'anonymat (RA)	5	/	1
Nombre de notes éliminatoires (hors RA)	154	130	18
<b>Dont QCM</b>	<b>146</b>	<b>125</b>	<b>18</b>
<b>Dont cas pratique</b>	<b>26</b>	<b>15</b>	<b>1</b>
<b>Dont QCM et cas pratique</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>1</b>

Par contre, l'épreuve de QCM n'apparaît plus avoir eu un « effet de genre », au détriment des femmes, de même ampleur que pour les deux précédentes sessions. Il était en effet noté, pour ces sessions, un décalage de près de 10 points de pourcentage entre le taux de femmes présentes et le taux de femmes admissibles. Cet écart résultait d'un différentiel important dans les notes obtenues par les hommes et par les femmes à l'épreuve de questions à choix multiples. Le tableau ci-dessous montre que les épreuves d'admissibilité, et l'oral d'admission, ont continué à produire à un « effet de genre » défavorable aux femmes pour les candidats du concours interne et du 3<sup>e</sup> concours, même si cet effet est de faible ampleur. En outre, le tableau révèle que la tendance est inversée pour le concours externe. Pour ce dernier concours, il peut être souligné que le taux de femmes admises sur liste principale (66,7 %) est très supérieur au taux de femmes présentes à cette épreuve d'admission (51%).

### Taux de féminisation

Admissibilité	Concours externe	Concours interne	3e concours
Admis à concourir	900	483	106
% femmes	57,2%	66,98%	60,4%
Présents	437	252	52
% femmes	54,2%	67,9%	55,8%
Admissibles	119	63	22
% femmes	55,5%	62,9%	41,7%
Admission			
Présents	102	58	12
% femmes	51%	65,1%	40,9%
Admis liste principale	39	30	8
% femmes	66,7%	56,7%	37,5%
Admis liste complémentaire	7	3	3
% femmes	42,9%	66,7%	66,7%

## 7.2 Une promotion très diplômée et féminine

Plus encore que dans les promotions précédentes, le niveau des diplômes obtenus avant l'entrée en scolarité apparaît élevé : plus des trois quarts des élèves de la 50<sup>e</sup> promotion ont atteint un niveau égal ou supérieur à bac + 5. Si les filières du droit et de l'administration publique se maintiennent toujours en position très favorable, on relève toutefois une plus grande diversité de profils qu'habituellement.

Sans variation notable par rapport aux promotions précédentes, l'âge moyen est de 33 ans, et les disparités entre les âges des plus jeunes et des plus âgés restent importantes.

Concours	Âge minimal	Âge moyen	Âge maximal
externe	22 ans	28 ans	36 ans
interne	27 ans	39 ans	57 ans
3 <sup>e</sup> concours	24 ans	40 ans	53 ans

La promotion Olympe de Gouges apparaît davantage féminisée que les promotions antérieures (59,7% contre 53% pour la 49<sup>e</sup> promotion, 50% pour la 48<sup>e</sup> promotion, 55% pour la 47<sup>e</sup> promotion et 50 % pour la 46<sup>e</sup> promotion). Comme il a été souligné ci-dessus, l'épreuve de QCM n'a pas produit « d'effet de genre » significatif et la réussite des femmes à l'épreuve orale du concours externe a été particulièrement remarquable.

Concours	Femmes	Hommes	Total
externe	27	13	40
interne	15	13	29
3 <sup>e</sup> concours	4	4	8
Total	46	30	77

Cette fois, la proportion de Franciliens et celle des élèves originaires du Grand Est sont à parité avec 43,4 % dans les deux cas. Sur les 13,2 % venant d'autres régions, seule une élève est ultramarine.

## 8 Mise en place des classes « Talents »

Le partenariat initié par l'IRA de Metz, depuis février 2021, avec les universités de Lorraine et les IPAG de Paris-Est Créteil et de Strasbourg, ainsi qu'avec plusieurs écoles du service public (Ecole nationale des finances publiques – ENFiP -, Ecole nationale des douanes - END, Centre national de la fonction publique territoriale - CNFPT), a permis de créer trois classes « Talents du service public » (CTSP). Ce partenariat a eu pour premier objectif de recruter au moins 70 élèves au 1<sup>er</sup> septembre 2021 :

- une « classe Talents de Lorraine » de 35 places,
- une « classe Talents de Strasbourg » de 20 places,
- une « classe Talents de Paris-Est » de 15 places.

Chacune de ces trois classes « Talents » du service public a vocation à préparer aux concours administratifs de catégorie A au travers les concours de l'IRA, d'inspecteur des finances publiques, d'inspecteur des douanes et d'attaché territorial.

La mise en place de ce nouveau dispositif d'égalité des chances a permis d'atteindre les objectifs et ainsi de recruter pour l'année universitaire 2021-2022, 74 élèves dans le Grand Est.

### 8.1 Un dispositif des classes « Talents » pleinement partenarial

#### 8.1.1 Un dispositif mis en place dans le prolongement de la classe préparatoire intégrée (CPI) de l'IRA de Metz

Le dispositif de classe préparatoire intégrée (CPI) de l'IRA de Metz a été organisé, à partir de 2009, de manière essentiellement partenariale. L'institut a en effet conclu, dès la création de la CPI, des conventions avec :

- l'université de Lorraine (UFR de droit – site de Metz) ;
- l'IPAG de Nancy ;
- l'IPAG de Strasbourg ;
- l'IPAG de Créteil.

La CPI de l'IRA de Metz reposait sur les principes suivants :

- Les élèves de la CPI étaient inscrits dans un des cursus de formation proposés par les IPAG de Nancy, de Strasbourg, de Créteil ou par l'UFR droit de l'université de Lorraine (site de Metz) ;
- Les élèves bénéficiaient sur les cinq sites précités d'un « soutien renforcé » pour la préparation aux concours des IRA ;
- Les élèves de la CPI participaient à des périodes dites de « regroupement » qui se déroulaient sur le site de l'IRA de Metz.

Le bilan de la CPI de l'IRA témoignait de résultats positifs en termes de réussite aux concours, mais également de limites liées à des effectifs restreints et à une attractivité décroissante.

Depuis 2009, la CPI de l'IRA de Metz a préparé 304 élèves : 137 ont réussi un concours de la fonction publique (soit 45 %) l'année de leur participation à ce dispositif, dont 90 le concours IRA et 47 un autre concours, majoritairement en catégorie A.

2009 à 2020			
Nombre élèves CPI	Nombre d'admissibles au concours des IRA	Réussite aux concours des IRA	Réussite autres concours
304	154	90	47
	51%	30%	15%
Pourcentage des élèves ayant réussi un concours (IRA et autres)		45%	

En prenant en compte les réussites postérieures à l'année de la préparation qui ont pu être recensées, il apparaît que sur les 304 élèves de la CPI, au moins 185 ont réussi un concours de la fonction publique (soit 61 %), dont 35 % le concours de l'IRA.

2009 à 2020		
Inscrits au concours IRA	Réussite aux concours des IRA	Réussite autres concours
304	105	80
	35%	26%
Pourcentage des élèves ayant réussi un concours (IRA et autres)		61 %

Malgré ces taux de réussite satisfaisants, on a noté, depuis plusieurs années, une diminution du nombre de candidats à la CPI, malgré l'importance croissante de la communication organisée par l'institut. Les effectifs d'élèves de la CPI ne dépassaient pas les 25 élèves et les effectifs par site étaient inférieurs à 10. Le site de Créteil a été contraint, à plusieurs reprises, de ne pas ouvrir de cycle de formation, faute de candidats suffisants.

Cette situation semblait liée à des évolutions générales (déclin de l'attractivité de la fonction publique), ainsi qu'à des variables davantage circonstancielles (difficultés matérielles et financières de certains candidats potentiels, faible visibilité du dispositif notamment auprès des étudiants qui ne sont pas inscrits dans les IPAG, etc.).

### 8.1.2 Un dispositif de CPI revu pour répondre aux exigences du cahier des charges des classes « Talents »

La réponse à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la mise en place de classes « Talents du service public » a été l'occasion de donner une nouvelle dynamique au dispositif de CPI initié par l'IRA de Metz depuis 2009. Dans cette perspective, le dispositif a été rénové pour assurer :

- ⇒ Une ouverture à de nombreuses formations diplômantes

Dès la publication de l'AMI, des échanges ont été engagés avec les sites partenaires pour élargir le nombre de cursus universitaires permettant aux étudiants de suivre simultanément une formation diplômante et une préparation aux concours dans le cadre du dispositif de classes « Talents ».

La réponse de l'Université de Lorraine a été extrêmement positive et volontariste. Le président de l'Université, Pierre Mutzenhardt, est intervenu personnellement auprès des différentes composantes de l'UFR « droit » pour obtenir l'ouverture de 16 cursus au dispositif de classe « Talents du service public » (contre 4 précédemment pour la CPI de l'IRA de Metz). Dix cursus (contre 7 précédemment) ont ainsi été ouverts sur le site de Nancy<sup>1</sup>. Six cursus (contre un seul précédemment<sup>2</sup>) ont également été ouverts sur le site de Metz. L'ensemble de ces cursus a été réaménagé sur quatre jours : ces formations diplômantes se déroulent du mardi au vendredi. La journée du lundi est dédiée sur le site de Nancy comme sur le site de Metz, aux enseignements spécifiques de la classe Talents.

L'ouverture de nouveaux cursus à la classe « Talents » constitue une avancée majeure. Elle permet non seulement d'élargir de manière conséquente le vivier des candidats potentiels au dispositif. En outre, elle donne de la visibilité aux concours et métiers de l'administration. Les étudiants des filières « droit » de l'Université de Lorraine observeront en effet que certains de leurs camarades bénéficient le lundi de cours supplémentaires, ce qui ne manquera pas de renforcer leur intérêt pour la préparation de concours de la fonction publique.

Au regard de l'ambition portée par le président de l'Université de Lorraine (ouverture de 35 places sur les sites de Nancy et de Metz dès septembre 2021 et de 45 places à la rentrée 2022), il a été décidé de porter un dossier spécifique « classe Talents de Lorraine » (et, par conséquent, des dossiers également spécifiques pour les sites de Strasbourg et de Paris-Est).

Classe « Talents de Lorraine » – cursus universitaires « ouverts »

Site de Nancy

Préparation externe aux concours de catégorie A (IPAG)  
Licence d'Administration Publique (IPAG)  
Master 1 d'Administration Publique (diplôme de Maîtrise de l'IPAG)  
Master 1 Droit Public (diplôme de Maîtrise – UFR droit)  
Master 1 Science Politique (diplôme de Maîtrise – UFR droit)  
Master 2 Droit Public Interne et International (UFR droit)  
Master 2 Droit des Energies renouvelables et des ressources naturelles (UFR droit)  
Master 2 Droit des Contrats Publics et de l'Achat Public (UFR droit)  
Master 2 Métiers du Politique et de l'Administration (UFR droit)  
Master 2 Droit et Métiers de la Sécurité Intérieure (UFR droit)

Site de Metz

Licence d'Administration Publique (UFR droit)  
Master 1 de Droit Fiscal (diplôme de Maîtrise – UFR droit)  
Master 1 Administration Economique et Sociale (diplôme de Maîtrise– UFR droit)  
Master 2 Procédures fiscales appliquées (UFR droit)  
Master 2 Droit des collectivités territoriales et coopération transfrontalière (UFR droit)  
Master 1 Droit Public (diplôme de Maîtrise– UFR droit)

L'ambition a également été forte pour relancer le partenariat avec l'Université de Paris-Est Créteil. Dans le contexte de création de l'école internationale d'études politiques au sein de cette Université, il a été décidé

---

<sup>1</sup> . Un seul n'est pas diplômant (la préparation externe aux concours de catégorie A, de nombreux étudiants suivant cette préparation n'étant pas demandeurs d'une diplomation de leur année de préparation).

<sup>2</sup> Il s'agissait de la licence d'administration publique.

d'ouvrir trois cursus et d'accueillir 15 élèves dès la rentrée de septembre 2021. L'objectif est de porter les effectifs de la classe « Talents de Paris-Est » à 20 lors de la rentrée universitaire 2022.

Classe « Talents de Paris-Est » – cursus universitaires « ouverts »

Licence d'administration publique  
Master 1 d'Administration Publique  
Master 2 d'Administration Publique

La réponse à l'AMI pour la mise en place de classe « Talents » a également permis de renforcer le partenariat avec l'IPAG de Strasbourg. Ce partenariat est très fructueux depuis de nombreuses années. L'IPAG de Strasbourg est un des plus importants de France (en termes de nombre d'élèves et de capacité administrative) et constitue une filière importante de recrutement pour la fonction publique dans le Grand Est. Dans le cadre de la mise en place de la classe « Talents de Strasbourg », il a été décidé de créer un « diplôme universitaire » (DU) permettant aux élèves préparant les concours administratifs de bénéficier d'une « diplomation » de la formation suivie. En outre, deux cursus supplémentaires ont été ouverts, en plus des deux filières précédemment ouvertes aux élèves de la CPI de l'IRA. L'objectif en termes d'élèves de la classe « Talents de Strasbourg » est également important, avec 20 élèves prévus pour la rentrée 2021 et 25 pour la rentrée 2022.

Classe « Talents de Strasbourg » – cursus universitaires « ouverts »

Licence d'Administration Publique  
Diplôme d'Université « concours administratifs » – Accessible à partir d'une licence universitaire.  
Master 1 Administration Publique / MAP (diplôme de Maîtrise)  
Master 2 Management des Organismes Sociaux / MMOS

⇒ Une ouverture à d'autres écoles du service public

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt, l'IRA de Metz a proposé à plusieurs écoles du service public de s'associer au dispositif. L'ENFiP, l'END et le CNFPT ont accepté de s'associer à l'IRA pour créer les trois classes « Talents » précitées. Comme évoqué ci-dessus, ces classes ne prépareront plus seulement les élèves aux concours des IRA, mais aussi aux concours d'inspecteur des finances publiques, d'inspecteur des douanes et d'attaché territorial.

Cette ouverture doit conduire à élargir le vivier des élèves des classes « Talents » partenaires. Il doit permettre également de développer une politique d'attractivité de ces écoles par une présence territoriale renforcée.

Par ailleurs, l'association de plusieurs écoles du service public à ce nouveau dispositif est de nature à apporter un appui conséquent aux universités et IPAG partenaires. Ces écoles mobiliseront leur réseau pour proposer systématiquement des stages et un tutorat aux élèves des trois classes « Talents » partenaires, ainsi que pour fournir des « sujets d'examens blancs » ou des intervenants formateurs.

## 8.2 Les classes « Talents » : un outil d'accompagnement renforcé des élèves

En plus d'obtenir une formation diplômante, les élèves des trois classes « Talents » partenaires bénéficient de conditions favorables pour préparer efficacement les concours précités, avec :

- une méthodologie pour réussir les épreuves écrites ;
- du tutorat assuré par les élèves de l'IRA ou par ceux d'une école de service public partenaire ;
- du coaching assuré par des professionnels ;
- des présentations des métiers de l'administration ;
- un stage en administration ;
- des concours blancs pour s'entraîner ;
- une préparation aux épreuves orales des concours.

Les élèves bénéficient également de conditions matérielles avantageuses. Outre l'allocation diversité, portée à 4 000 euros pour une année, les élèves peuvent avoir accès à des facilités de logement proposées par les CROUS ou les offices HLM (dans la limite du contingent réservataire). Des livres ont également été remis aux élèves lors de la rentrée à l'IRA de Metz les 30 et 31 août 2021.

## 8.3 Le maintien d'une coordination des trois « classes Talents » partenaires par l'IRA de Metz

Dans le cadre du nouveau dispositif, l'IRA de Metz conserve un rôle d'animation et de coordination entre les universités, les IPAG et les écoles du service public partenaires. L'objectif de l'institut est de se positionner comme acteur d'une politique interministérielle d'attractivité de la fonction publique sur le territoire du Grand Est. Dans cette perspective,

- l'IRA de Metz assure la centralisation de la procédure de recrutement. Le dossier d'inscription aux trois classes « Talents » a été élaboré et mis en ligne sur « Ma démarche simplifiée » par l'IRA de Metz. La convocation et l'organisation des travaux de la commission de sélection ont également été gérées par l'institut. L'IRA coordonne également les regroupements avec les écoles du service public, la mise en contact des tuteurs avec les élèves et l'attribution des stages avec les administrations partenaires.
- l'IRA de Metz gère les subventions de la DGAFP. L'IRA est destinataire de ces subventions (de 455 000 € au titre de l'année 2021 et de 585 000 € au titre de 2022). Sur le montant total, 75 % sont reversés aux universités partenaires (au prorata du nombre d'élèves accueillis) et 5% sont attribués aux écoles du service public. L'IRA de Metz conserve 20 % du montant de la subvention.

**Répartition de la subvention de la DGAFP pour l'année 2021**

2021	Nbre de places	Budget	IPAG	Ecole nationale des douanes	Ecole nationale des finances publiques	Centre national de la fonction publique territoriale	Institut régional d'administration de Metz
IPAG de Strasbourg	20	130 000 €	104 000 €	2 600 €	2 600 €	1 300 €	19 500 €
IPAG de Nancy / Université de Lorraine	35	227 500 €	159 250 €	4 550 €	4 550 €	2 275 €	56 875 €
IPAG de Paris-Est Créteil	15	97 500 €	78 000 €	1 950 €	1 950 €	975 €	14 625 €
TOTAL	70	455 000 €	341 250 €	9 100 €	9 100 €	4 550 €	91 000 €

**Répartition de la subvention de la DGAFP pour l'année 2022**

2022	Nbre de places	Budget	IPAG	Ecole nationale des douanes	Ecole nationale des finances publiques	Centre national de la fonction publique territoriale	Institut régional d'administration de Metz
IPAG de Strasbourg	25	162 500 €	130 000 €	3 250 €	3 250 €	1 625 €	24 375 €
IPAG de Nancy / Université de Lorraine	45	292 500 €	204 750 €	5 850 €	5 850 €	2 925 €	73 125 €
IPAG de Paris-Est Créteil	20	130 000 €	104 000 €	2 600 €	2 600 €	1 300 €	19 500 €
TOTAL	90	585 000 €	438 750 €	11 700 €	11 700 €	5 850 €	117 000 €

## 8.4 Une procédure de sélection des candidats fructueuse et de qualité

### 8.4.1 Une campagne de communication très intense et offensive...

Pour promouvoir les classes « Talents », une campagne de communication très intense a été menée. Les universités partenaires ont envoyé à l'ensemble des étudiants des mails d'information et mené une campagne médiatique sur les réseaux sociaux. Les écoles du service public ont mobilisé leur réseau pour faire connaître le dispositif. Des webinaires ont été organisés pour chacun des sites, associant les universités et les ESP. Un mail a été envoyé par Pôle emploi à tous les demandeurs d'emploi du Grand Est remplissant les conditions de diplômes pour présenter les concours de catégorie A. Deux webinaires ont été mis en place à l'attention de ce public. Les médias locaux (presse écrite et télévision) ont également relayé ce nouveau dispositif.

Il est à noter également que le lycée de la communication et l'agence Pôle emploi de Metz ont réalisé des films de présentation des classes Talents de Lorraine, de Strasbourg et de Paris Est. Ces films, ainsi que tous les supports de communication élaborés, ont pu être mis en ligne sur les sites internet et les réseaux sociaux des partenaires.

#### 8.4.2 ... qui a permis de recueillir 194 dossiers éligibles et de sélectionner 74 élèves

Cette politique active de communication a permis de recueillir 194 dossiers de candidatures éligibles, soit le triple des candidatures enregistrées dans le cadre de la CPI de l'IRA de Metz. La commission de sélection s'est réunie du 14 au 18 juin à l'IRA de Metz. Elle a auditionné plus de 140 candidats. Ses membres ont salué la qualité des candidats qui ont démontré des qualités indéniables et une réelle appétence pour l'action publique. C'est pourquoi, ils ont décidé de retenir au total 74 candidats, soit 4 de plus que l'objectif initialement visé.

Le haut niveau des candidatures recueillies dès l'année de mise en œuvre du dispositif laisse entrevoir la possibilité de recruter 90 élèves à la rentrée 2022, comme prévu.

#### 8.4.3 Des profils particulièrement intéressants et engagés

Comme le montre l'encadré ci-dessous, les élèves des trois classes « Talents » partenaires ont une moyenne d'âge (26 ans) et un niveau de diplôme (80 % sont titulaires d'un master) proches des élèves des IRA issus du concours externe. Il convient toutefois de noter que 27 % sont actuellement demandeurs d'emploi (ce qui tend à démontrer l'efficacité de la communication faite par Pôle emploi).

##### Profil des élèves des trois classes « Talents » partenaires

Moyenne d'âge : 26,5 ans

Femmes : 41 (56%)

Hommes : 33 (44%)

Demandeurs d'emploi : 20 (27%)

Etudiants : 54 (73%)

Formations diplômantes :

Masters : 59 (80%)

Licences : 15 (20%)

### 8.5 Un début de formation des classes « Talents » prometteur

Depuis le séminaire de rentrée des 30 et 31 août présidé par la directrice de la DGAFP, l'ensemble des élèves des classes « Talents » sont engagés dans une formation diplômante ainsi que dans une préparation intensive aux concours administratifs de catégorie A. Lors de la rentrée, les élèves ont reçu une mallette pédagogique composée de 12 livres de préparation aux quatre concours préparés.

Dans le prolongement de l'installation de la première promotion des classes « Talents », une convention d'objectifs a été signée entre chaque élève et l'IRA de Metz. Cet engagement a permis d'identifier le concours privilégié de chacun des élèves, parmi les quatre proposés.

Sur les 74 élèves,

- 47 élèves ont privilégié en choix numéro un le concours des IRA ;
- 17 élèves ont choisi le concours d'inspecteur des finances publiques ;
- 3 élèves ont choisi le concours d'inspecteur des douanes ;
- 7 élèves le concours d'attaché territorial.

En outre, depuis le 10 octobre 2021, les élèves des trois sites ont reçu les coordonnées de leur tuteur. De plus, les 74 tuteurs des écoles du service public bénéficient d'une formation au tutorat en version e-learning sur la plateforme MENTOR, afin d'assurer dans les meilleures conditions leur engagement pour faire réussir les élèves. Le tutorat est donc mis en œuvre de manière opérationnelle.

Un programme de formation élaboré en co-construction avec les écoles du service public pour une vision plus éclairée du rôle des administrations.

Par ailleurs, afin de permettre aux élèves des trois classes « Talents » de découvrir les métiers et les concours des ESP partenaires, des rassemblements des élèves des trois classes « Talents » sont organisés au cours de l'année universitaire 2021-2022. Ces séquences se dérouleront dans chacune des écoles partenaires. Leur organisation est pilotée par l'IRA de Metz en lien avec les IPAG et l'Université de Lorraine.

#### Organisation des regroupements et des parcours de formation 2021-2022

1<sup>er</sup> regroupement : rentrée les 30 et 31 août à l'IRA de Metz

- Présentation du dispositif des classes talents aux élèves ;
- Présentation des concours et des métiers préparés dans les classes « Talents » ;
- Nature des épreuves ;
- Enseignements dispensés sur les trois sites ;
- Proposition de stages pour les élèves en fonction de leur choix du concours visé ;
- Proposition de tutorat en fonction du choix de concours ;

2<sup>e</sup> regroupement : 11 octobre 2021 à l'ENFIP

- Rencontre entre les élèves des classes talents et les élèves de l'ENFIP ;
- Présentation des métiers des finances publiques ;
- Présentation des locaux ;

3<sup>e</sup> regroupement : février 2022 à l'END

- Rencontre entre les élèves des classes talents et les élèves de l'END ;
- Présentation des métiers des douanes ;

- Présentation des locaux ;

Séminaire de fin de scolarité : lundi 21 mars 2022 à l'IRA de Metz

- Conférence relative aux enjeux de la déontologie, de positionnement en tant que futur cadre de la fonction publique ;
- Comment gérer un stage et une mission sur une courte durée ;

4<sup>e</sup> regroupement : mardi 22 mars CNFPT à Nancy

## 9 Bilan intermédiaire et prévisionnel de la formation continue

### 9.1 Une activité toujours impactée par la crise sanitaire mais en hausse de 43%

Comme chaque année, l'activité est organisée en deux axes :

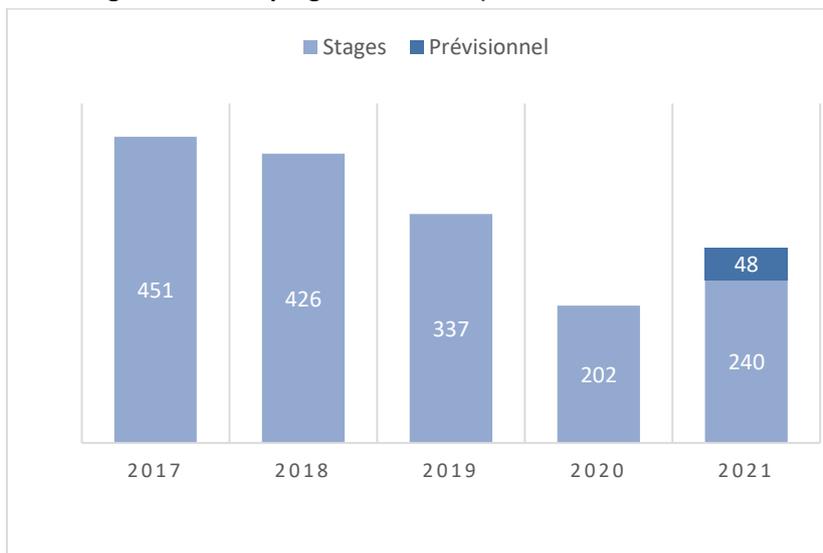
- des formations interministérielles organisées en partenariat avec les plateformes d'appui aux ressources humaines (PFRH) du ressort de l'IRA (Grand Est, Ile-de-France, La Réunion et Mayotte) :
  - avec une enveloppe de 100 000 € dédiée au « droit de tirage » des PFRH, complétée par une offre de l'institut;
  - et une subvention dite exceptionnelle de 74 000€ attribuée par la DGAFP pour la mise en œuvre du « Schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie » (SDFPTLV) ;
- des formations dites « en intra », c'est-à-dire des formations organisées par l'IRA à la demande des services et administrations, dont celles sur commande des PFRH (au titre de la réciprocité).

Au vu du bilan provisoire arrêté au 20 octobre 2021, 288 stages ont été réalisés ou sont programmés en 2021 sur l'ensemble de l'activité, que celle-ci soit « en intra » ou interministérielle. Cela représente une augmentation de 43% par rapport à 2020 pour l'ensemble des activités réalisées et à venir jusqu'au 31 décembre 2021.

La crise sanitaire avait fortement impacté l'activité du service en 2020, avec un nombre de formations, principalement en distanciel, à peine supérieur à 200. Le recul de la crise en 2021 a permis la reprise progressive de formations en présentiel. Du fait de cette reprise, le volume d'activité en 2021 redevient plus conséquent et se rapproche de celui de 2019 (300 formations hors partenariat caisse des dépôts et des consignations).

Comme en 2020, l'activité du service a été soutenue tout au long de l'année, notamment du fait que des formations programmées ont dû être annulées, reportées ou bien transformées. Les conditions difficiles du confinement en début d'année ont, de nouveau, nécessité une adaptation permanente de l'activité de l'équipe. A compter de la fin du premier semestre 2021, l'activité a repris dans des conditions progressivement plus habituelles.

**Nombre de stages réalisés et programmés 2021 (situation arrêtée au 20 octobre 2021)**

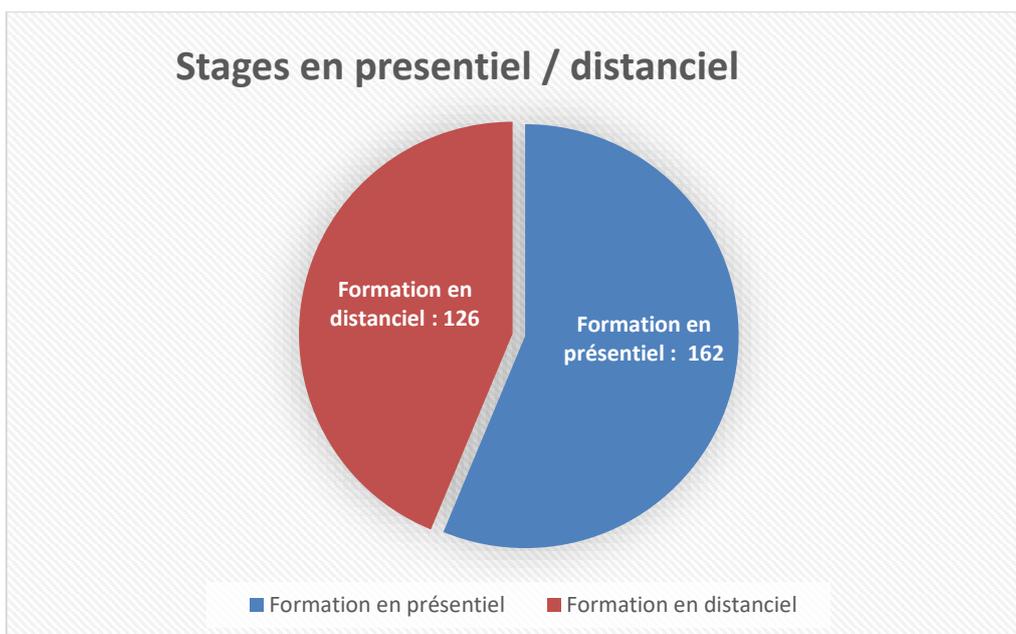


Comme en 2020, un nombre significatif de formations ont été annulées. Le taux d'annulation pour 2021 s'établit (au vu des données disponibles à la mi-octobre) à 8%, les deux types de formations proposées (intra ou interministérielles) ayant environ les mêmes taux d'annulation.

**Sessions annulées en 2021**

Commandes intra ministérielles	8
Formations interministérielles	15
<b>Total</b>	<b>23</b>

Par ailleurs, les formations en distanciel représentent encore, en 2021, un taux très élevé de 44%.



## 9.2 Un partenariat avec les PFRH toujours dynamique dans le Grand Est

### 9.2.1 Une enveloppe « droit de tirage » globalement bien utilisée, mais encore inégalement selon les PFRH

Si le partenariat avec les PFRH au titre du « droit de tirage » reste dynamique, la situation est encore contrastée entre les PFRH :

- Le partenariat avec la PFRH Grand Est est toujours intense et fructueux, compte tenu de la proximité et de la complémentarité entre nos structures.
- Le partenariat avec les PFRH de l'Océan indien, est également très satisfaisant. L'année 2021 a nécessité une adaptation particulière, non seulement en raison de la crise sanitaire mais également des évolutions institutionnelles qui ont affecté ces départements. Le partenariat avec la PFRH de La Réunion a ainsi été affecté par les difficultés que cette plateforme éprouve à trouver sa place dans le contexte de mise en place des secrétariats généraux communs. La création d'une PFRH en 2020 à Mayotte a, en revanche, facilité le développement du partenariat de ce département avec l'IRA de Metz.
- Le partenariat demeure plus compliqué avec la PFRH Ile-de-France qui, compte tenu des difficultés récurrentes de logistique, continue de solliciter majoritairement l'organisation de formations en distanciel.

**Formations programmées ou réalisées en 2021 au titre du « droit de tirage » des PFRH  
(Bilan provisoire au 20 octobre 2021)**

#### Droit de tirage

Région	Dotations théorique	Conso (base 750 / j)	Consommation réelle prévisionnelle	% de la dotation (base conso réelle)	Nombre actions	Nombre jours
Grand Est	62 000€	60 000€	56 867€	91,7%	45	80
Ile de France	27 000€	24 000 €	20 187€	74,8%	15	32
Mayotte	6 000€	5 800€	5 800€	96,7%	5	8
Réunion	5 000€		7 960€	159%	5	8,5
Total	100 000€	89 800€	90 814€	90,8%	68	128,5

**Il convient de noter que cette année encore, l'IRA a proposé une offre interministérielle à son initiative.** Cette offre est venue compléter les actions réalisées au profit de la région Grand Est, la totalité étant diffusée sur l'outil « Safire ». Ce volume d'actions reste toujours important (20 actions) mais il est en baisse par rapport à 2020 (31 actions).

**Formations programmées ou réalisées au titre des ressources propres de l'institut  
(Bilan provisoire au 20 octobre 2021)**

<b>Initiatives de l'IRA (financées sur le budget de l'IRA)</b>		
Montant	Nombre actions formations 2021	Rappel nombre formations 2020
33 572 €	20	31

### 9.2.2 Une enveloppe dédiée au SDFPTLV différemment sollicitée par les PFRH

En 2021, la DGAFP a délégué une subvention de 74 000 € pour financer des actions, à l'initiative des PFRH, pour la mise en œuvre du Schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie (SDFPTLV). Cette subvention était de 65 000 € en 2020.

Cette année les PFRH ont mobilisé la quasi-totalité de l'enveloppe, avec une consommation plus importante sur le Grand Est. Il convient de noter que la PFRH Ile-de-France émerge sur les IRA de Metz et Lille, les deux instituts se concertant pour équilibrer leur contribution dans ce partenariat.

**Formations programmées ou réalisées au titre de l'enveloppe dédiée au SDFPTLV  
(Bilan provisoire au 20 octobre 2021)**

Région	Dotation disponible	Consommation réelle prévisionnelle	Nombre actions	Nombre jours
Grand Est + IRA	Pas de répartition théorique	21 402€	8	14
Ile de France		14 360€	10	10
Réunion		12 320€	8	11
Mayotte		12 500€	8	13
<b>TOTAL</b>	<b>74 000€</b>	<b>60 582€</b>	<b>34</b>	<b>48</b>

### 9.3 Des recettes en hausse et un solde recettes-dépenses en équilibre

Le prévisionnel 2021 affiche des recettes en hausse de près de 50% en plus par rapport à 2020. L'activité de formation devrait générer en 2021 des recettes équivalentes aux dépenses engendrées (hors frais de personnel affecté par l'IRA à cette activité).

Recettes	2021 (prévisionnel)	2020
Subventions (dont convention PFRH GE)	186 000 €	165 000 €
Commandes « Intra »	187 375 €	106 602 €
Formations IRA payantes ou auto financées	34 593 €	2 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>407 968 €</b>	<b>273 902 €</b>

<b>Dépenses</b>	<b>2021 (prévisionnel)</b>	<b>2020</b>
Subventions	151 246 €	120 885 €
Commandes (dont convention PFRH GE)	180 129 €	83 125 €
Formation IRA	33 572 €	33 133 €
Frais généraux	30 000 €	30 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>394 947 €</b>	<b>237 143 €</b>



## Questions diverses



## Annexes



## **Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 10 mars 2021**



## Sommaire

<b>PERSONNALITES PRESENTES A CETTE SEANCE EN VISIO-CONFERENCE .....</b>	<b>5</b>
<b>ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2021 .....</b>	<b>7</b>
<b>1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2020 .....</b>	<b>9</b>
<b>2 ADOPTION DU COMPTE FINANCIER 2020.....</b>	<b>11</b>
2.1 Présentation de l'agent comptable.....	11
2.2 Echanges en séance .....	11
<b>3 COMPTABILITE ANALYTIQUE .....</b>	<b>13</b>
3.1 Présentation des résultats de la comptabilité analytique .....	13
3.1.4 <i>Des frais pédagogiques en très légère baisse mais un ratio coût élève en hausse de 11,8 % .....</i>	<i>14</i>
3.1.9 <i>Des coûts de la classe préparatoire intégrée stables.....</i>	<i>15</i>
3.2 Echanges en séance .....	15
<b>4 BUDGET RECTIFICATIF N°1-2021 .....</b>	<b>17</b>
4.1 Présentation du budget rectificatif n°1-2021 .....	17
4.2 Echanges en séance .....	18
<b>5 DESIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE.....</b>	<b>19</b>
5.1 Présentation de la procédure .....	19
5.2 Echanges en séance .....	19
<b>6 CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'AIDES ET DE SECOURS .....</b>	<b>20</b>
6.1 Présentation du projet .....	20
6.2 Echanges en séance .....	20
<b>7 BILAN DE LA 48<sup>E</sup> PROMOTION – « LOUIS PASTEUR » .....</b>	<b>22</b>
7.1 Présentation du bilan .....	22
7.2 Echanges en séance .....	22
<b>8 PRESENTATION DE LA 49<sup>E</sup> PROMOTION – « MARIANNE ».....</b>	<b>23</b>

**Conseil d'administration de l'Institut régional d'administration de Metz**  
**Procès-verbal séance du 10 mars 2021**

---

8.1	Présentation de la promotion « Marianne » .....	23
8.2	Echanges en séance .....	24
<b>9</b>	<b>BILAN 2020 DE LA FORMATION CONTINUE .....</b>	<b>26</b>
9.1	Présentation du bilan .....	26
9.2	Echanges en séance .....	27
<b>10</b>	<b>PRÉSENTATION CLASSES PREPARATOIRES « TALENTS DU SERVICE PUBLIC » .....</b>	<b>29</b>
9.3	Présentation du dispositif .....	29
9.4	Echanges en séance .....	30

## Personnalités présentes à cette séance en visio-conférence

### Membres de droit :

- Madame Cécile Lombard, sous-directrice des compétences et des parcours professionnels, représentant madame la directrice générale de l'administration et de la fonction publique ;
- Monsieur Laurent Touvet, préfet de la Moselle ;
- Monsieur Jean-Marc Huart, recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz, chancelier des universités et madame Laurence Didion, responsable de division des personnels d'administration et d'encadrement, représentant monsieur Huart après son départ de la séance du conseil ;
- Monsieur Patrick Thil, adjoint au maire de Metz délégué à la culture et aux cultes, représentant monsieur François Grosdidier, maire de Metz ;

### Membres représentant les administrations dans lesquelles peuvent être affectés les élèves :

- Madame Aude Plumeau, sous-directrice des ressources humaines de l'administration centrale des ministères économiques et financiers, représentante de l'univers professionnel de l'administration centrale ;
- Monsieur Jean-Noël Pallez, proviseur du lycée général et technologique de la communication de Metz, représentant de l'administration scolaire et universitaire ;

### Membres représentant les personnels enseignants des universités :

- Madame Laetitia Fermaud, maîtresse de conférences à l'université de Lorraine, directrice de l'institut de préparation à l'administration générale de Nancy ;
- Monsieur Jean-Maternelle Staub, directeur de l'institut de préparation à l'administration générale de Strasbourg ;

### Membre représentant la fonction publique territoriale ou hospitalière :

- Madame Dominique Pernet-Rivoire, directrice de la délégation de Lorraine de l'institut national spécialisé d'études territoriales (INSET) ;

### Membres représentant les fédérations syndicales de fonctionnaires :

- Monsieur Rémy Party - représentant Fédération syndicale unitaire - FSU ;
- Madame Isabelle Viallat – représentant l'Union nationale des syndicats autonomes fonction publique UNSA ;
- Madame Bettina Fenet – représentant l'Union fédérale des syndicats de l'Etat – CGT.

**Membre désigné pour représenter les anciens élèves :**

- Monsieur Benjamin Perier, président de l'association des anciens élèves de l'IRA de Metz

**Membres élus par leurs pairs :**

- Madame Angie Bueno, attachée territoriale, responsable d'antenne du centre national de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (CNFPT 54), représentant les personnels enseignants de l'institut ;
- Madame Sylvia Polin, formatrice, représentant les personnels enseignants de l'institut ;
- Madame Cécile Marquet, responsable du centre de documentation et chargée de communication de l'institut, représentant les personnels de l'institut ;
- Monsieur Thierry Landfried, chargé de l'informatique et des réseaux de l'institut, représentant les personnels de l'institut ;
- Madame Aurore Poppi, élève de l'institut, représentant les élèves de la promotion « Louis Pasteur » (48<sup>e</sup>) ;

**Sans droit de vote**

- Monsieur Paul-Emmanuel Grimonprez, directeur de l'institut ;
- Monsieur Daniel Moser, inspecteur des finances publiques, mission contrôle budgétaire, direction régionale des finances publiques (DRFIP) de la région Grand Est et département du Bas-Rhin, représentant monsieur Pierre Danjoie, contrôleur budgétaire régional ;
- Madame Cindy Kis Gado, agent comptable de l'institut.

**Assistent en outre à la séance, à l'invitation du président :**

- Madame Martine Clerc, secrétaire générale ;
- Monsieur François Le Rest, directeur des études et des stages ;
- Madame Marie-Laure Durand, directrice de la formation continue et des coopérations ;
- Monsieur Thibault Charmetant, directeur adjoint des études et des stages ;
- Madame Yvette Carl, secrétaire générale adjointe ;
- Madame Patricia Legrand, assistante de direction.

**Absente excusée :**

- Madame Samira Alliaume, directrice de la plate-forme d'appui interministériel des ressources humaines Grand Est (PFRH) ; représentante de l'administration territoriale de l'Etat ;

## Ordre du jour du conseil d'administration du 10 mars 2021

### Point relatif au fonctionnement du conseil d'administration

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 26 novembre 2020

### Points soumis à l'approbation ou à l'avis du conseil d'administration

- 2) Adoption du compte financier 2020
- 3) Comptabilité analytique
- 4) Budget rectificatif n° 1-2021
- 5) Désignation de membres du conseil de discipline
- 6) Mise en place d'une commission d'aides et de secours

### Pour information du conseil d'administration

- 7) Bilan de la 48<sup>e</sup> promotion
- 8) Présentation de la 49<sup>e</sup> promotion
- 9) Bilan 2020 de la formation continue
- 10) Projet de classes préparatoires « Talents du service public »

- **Questions diverses**
- **Annexe 1** : projet de délibération instituant une commission d'aide et de secours
- **Annexe 2** : procès-verbal du conseil d'administration du 26 novembre 2020



**Point relatif au fonctionnement  
du conseil d'administration**



Madame Cécile Lombard, sous-directrice des compétences et des parcours professionnels, représente la directrice générale de l'administration et de la fonction publique. Elle assure par intérim la présidence du conseil en attendant la nomination du prochain président du conseil de l'IRA.

N'étant pas disponible momentanément en raison de difficultés techniques de connexion, elle confie à M. le préfet de la Moselle le soin de présider le début de séance. M. le préfet ouvre donc la séance, en demandant aux membres du conseil de se présenter.

## **1 Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2020**

Le procès-verbal des délibérations de la séance du 26 novembre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents, représentés ou ayant donné mandat.



**Points soumis à l'approbation ou à l'avis  
du conseil d'administration**



## 2 Adoption du compte financier 2020

### 2.1 Présentation de l'agent comptable

L'agent comptable de l'IRA présente les niveaux d'exécution budgétaire en fonctionnement et en investissement.

En section de fonctionnement :

- recettes : 100,3% d'exécution,
- dépenses : 96,8% d'exécution,
- le résultat s'établit à 224 242 €, contre un résultat anticipé de -76 338 € pour les principales raisons suivantes : augmentation attendue de la rémunération des élèves reportée à 2021, moindre dépenses par rapport aux prévisions du budget initial du fait de la crise sanitaire (cf. économie sur les frais de déplacement ou les dépenses pédagogiques).

En section d'investissement :

- recettes : 107,9% d'exécution,
- dépenses : 85,5% d'exécution, les 15% restants représentant des travaux engagés en 2020 mais non finalisés.
- cette section présente un besoin de financement de 201 891 €.

Le fonds de roulement (FDR) augmente de 22 350,49 € pour s'établir à 2 324 451,90 € au 31/12/2020. Il correspond à 100 jours de dépenses.

La capacité d'autofinancement (CAF) est de 564 739 € et est principalement constituée de la dotation aux amortissements. L'état prévisionnel des amortissements prévoit une augmentation de cette dotation sur les exercices 2021 et 2022.

La trésorerie est de 2 364 813 € au 31/12/2020, avec un besoin en fonds de roulement négatif de 40 360 €, qui vient l'abonder.

L'état des restes à recouvrer est de 12 345 €. Les restes à recouvrer 2019 sont complètement soldés.

### 2.2 Echanges en séance

M. Moser reprend les éléments évoqués par l'agent comptable de l'institut. Il souligne, en conclusion de son propos, que la situation financière est stable et meilleure que prévue.

M. Le préfet constate une situation saine malgré les difficultés et imprévus vécus pendant la crise sanitaire par l'IRA en 2020.

M. Grimonprez indique que ce budget n'était pas forcément évident à construire puisque c'était la première année de mise en place de la réforme de la scolarité dans sa totalité. Il existait donc de nombreuses incertitudes au moment de l'établissement budget initial. Ensuite, la crise sanitaire est venue modifier profondément l'exécution du budget. Mais, pour autant, l'IRA a atteint des niveaux d'exécution tout à fait remarquables, supérieurs à 95 %. L'institut s'est, en effet, très fortement mobilisé pour redéployer les marges qui se sont dégagées au fur et à mesure de l'exécution, du fait notamment de la crise sanitaire. L'institut s'est

efforcé de réaliser les travaux planifiés de longue date et qui ne pouvaient pas être réalisés pour des raisons budgétaires. L'intervention d'un budget rectificatif en 2020 a permis de transférer une partie des crédits de personnels vers la section de fonctionnement et d'investissement. Le niveau d'investissement réalisé en 2020 est particulièrement élevé : 542 000 € de crédit de paiement et 630 000 € d'autorisation d'engagement. L'institut est ainsi parvenu, dans ce contexte sanitaire très délicat, à avoir un niveau d'exécution budgétaire, ainsi qu'un niveau d'investissement, tout à fait remarquables. Cela a permis de faire vivre l'économie locale. L'IRA est également parvenu, en fin d'exécution budgétaire, à ne pas accroître le fonds de roulement, qui reste au niveau satisfaisant de 2,3 M€.

M. le préfet constate que l'institut a participé, par anticipation, au plan « France Relance » en soutenant l'économie locale.

M. Grimonprez suggère que les tableaux annexés soient soumis à vote global.

M. le préfet valide la proposition de M. Grimonprez d'un vote global sur l'ensemble des documents.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte financier 2020 (17 votants – 17 oui – 0 abstention – 0 non).

## 3 Comptabilité analytique

### 3.1 Présentation des résultats de la comptabilité analytique

M. Grimonprez présente la comptabilité analytique. Cet exercice consiste à extraire, à partir du compte financier, les éléments permettant de calculer des coûts par élève.

L'analyse porte sur :

- les charges de rémunération ;
- les frais de déplacement ;
- les dépenses liées à l'organisation des concours ;
- les dépenses liées à la classe préparatoire intégrée ;
- les dépenses de la fonction soutien.

Pour la formation initiale, l'ensemble des coûts moyens évoqués résultent de la division des coûts complets par l'effectif moyen des élèves rémunérés par l'institut en 2020.

L'année 2020, est la première année pleine d'application de la réforme de la scolarité. Trois promotions se sont chevauchées au cours de l'exercice budgétaire. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'effectif des élèves de la 46<sup>e</sup> promotion entrée au 1<sup>er</sup> septembre 2019 était de 80. Deux de ces élèves n'ont pas été classés. 78 élèves ont été pré-affectés au 1<sup>er</sup> mars 2020, tout en restant rémunérés par l'IRA pour une durée de deux mois supplémentaires, avant d'être pris en charge financièrement par leur administration d'affectation au 1<sup>er</sup> mai 2020. La rentrée de la 47<sup>e</sup> promotion a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars 2020, avec un effectif de 82 élèves. Au 1<sup>er</sup> septembre 2020, 80 de ces élèves ont été pré-affectés mais ils sont restés rémunérés par l'IRA jusqu'au 31 octobre 2020. En parallèle, au 1<sup>er</sup> septembre, 80 nouveaux élèves ont été accueillis à l'institut. Ces élèves étaient présents au 31 décembre de l'année 2020.

Dans ces conditions, le nombre d'équivalents temps plein travaillé (ETPT) pris en compte pour calculer le ratio des dépenses de l'année 2020 s'établit à 111,5 :

- 46<sup>e</sup> promotion : 80 élèves rémunérés sur 2 mois, et 78 jusqu'au 30 avril soit 26,33 ETPT ;
- 47<sup>e</sup> promotion : 82 élèves rémunérés sur 8 mois, du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre, soit 54,50 ETPT ;
- 48<sup>e</sup> promotion : 80 élèves rémunérés sur 4 mois, du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre soit 26,66 ETPT ;
- les auditeurs étrangers présents durant l'année 2020 représentent 4 ETPT.

La variation du nombre d'ETPT élèves, induite par la réforme de la scolarité, traduit une baisse de 14,5 ETPT en 2020, pour mémoire les ETPT 2019 (élèves et auditeurs) étaient de 126. La baisse des dépenses n'étant pas proportionnelle à celle des élèves, du fait de l'existence de « coûts fixes » ou non proportionnels au nombre d'élèves, les ratios se trouvent globalement en augmentation.

#### 3.1.1 Des dépenses totales en baisse, un coût moyen par élève en formation initiale de 66 760 €, en hausse de 6,15 %

Les dépenses totales affectées au calcul du coût élève sont de 7 443 768 €, alors qu'elles étaient de 7 923 949 € en 2019. Ces dépenses ont diminué de 480 182 €, soit une baisse de 6,1 %.

### **3.1.2 Une rémunération moyenne par élève de 42 730 €, en augmentation de 2,86 %**

Le montant des dépenses de rémunération des élèves est en baisse de 469 760 €, pour atteindre un montant total de 4 764 418 €. Cette baisse résulte de la mise en œuvre, en année pleine, de la réforme de la scolarité. Comme il a été évoqué ci-dessus, cette réforme a conduit l'institut, en 2020, à prendre en charge une rémunération des élèves correspondant à 111,5 € ETPT, contre 126 ETPT en 2019.

Malgré cette baisse en valeur absolue, le ratio « rémunération par élève », d'un montant de 42 730 € en 2020, est en légère augmentation de 2,8 % par rapport à 2019 (41 541 €). Cette hausse du coût moyen par élèves résulte notamment du versement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, aux élèves issus du concours externe, qui n'avaient pas auparavant la qualité d'agent public, d'une allocation différentielle leur permettant d'avoir une rémunération « indiciaire » (c'est-à-dire, hors versement du régime indemnitaire) au moins égal au SMIC. L'indice de rémunération de ces élèves (IM 321) est en effet passé en dessous du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **3.1.3 Des frais de déplacement moyen par élève de 361 €, en forte réduction (-74,9 %)**

Dans le contexte de la crise sanitaire, les frais de déplacement des élèves ont été fortement réduits. Le montant total des dépenses est passé de 160 767 € en 2019 à 40 338 € en 2020, soit une baisse de 120 429 €. Les frais constatés ont résulté principalement des déplacements effectués par les élèves pour la réalisation de leurs mémoires, ainsi que de l'organisation en octobre 2020 d'une période de regroupement, ramenée à deux jours en présentiel.

Le ratio « frais de déplacement par élève » est de 361,78 € en 2020. Il était de 1 276 € en 2019.

### **3.1.4 Des frais pédagogiques en très légère baisse mais un ratio coût élève en hausse de 11,8 %**

Ce ratio retrace essentiellement les dépenses de rémunération des intervenants, les frais de déplacement associés, les prestations assurées par des cabinets de formation, ainsi que les achats de la documentation.

### **3.1.5 Un coût « jury de scolarité » rapporté au nombre d'élèves stable, de 330 €**

Les dépenses de rémunération des membres du jury de scolarité, ainsi que leurs frais de déplacement, se sont élevés à 36 837 €, soit un montant inférieur à ceux constatés en 2019 (42 760 €). Le ratio des dépenses par élève passe ainsi à 330 €, contre 339 € en 2019. La rémunération des membres du jury de scolarité est en baisse de 2 619 € et celle des frais de déplacement de 2 155 € par rapport à 2019.

Cette diminution est notamment due à la suppression de l'épreuve de rapport commandé par une administration au printemps 2020, ainsi qu'à l'organisation de réunions du jury « en distanciel », dans le contexte de la crise sanitaire.

### **3.1.6 Un coût « jury de recrutement » rapporté au nombre d'élèves de 489 €, en hausse de 28 %**

Les dépenses inscrites sur ce poste concernent la rémunération des membres du jury concours et le règlement de leurs frais de déplacement. Le coût total de cette destination s'est élevé, en 2020, à 54 528 €, soit un montant supérieur de 6 293 € par rapport à 2019 (48 235 €). Rapporté au nombre moyen d'élèves sur l'année 2020, évalué en ETPT, le ratio est de 489 € (contre 382 € en 2019). Il augmente de 28 % par rapport à 2019.

Cette hausse s'explique essentiellement par l'organisation, désormais, de deux concours par an. Elle aurait été plus élevée encore si l'épreuve de cas pratique n'avait pas dû être annulée au printemps 2020.

### **3.1.7 Des dépenses de « soutien » en augmentation portant le ratio par élève à 13 367 € en hausse de 24 %**

Les dépenses entrant dans le calcul de ce ratio sont les dépenses de personnel de l'équipe administrative et technique de l'IRA (hors formation initiale et formation continue), ainsi que les dépenses de fonctionnement de l'établissement. Le total est pris en compte à hauteur de 80 %.

Les dépenses de rémunération du personnel ont été globalement stables. Les dépenses de fonctionnement ont, quant à elles, augmenté de 133 414 €, soit 9,8 % par rapport à 2019. Cette augmentation est due essentiellement aux nombreux travaux de réfection (peintures et revêtements de sols) entrepris dans les différents bâtiments de l'établissement. Les commandes de fournitures pour lutter contre le Covid, ainsi que les diverses prestations de désinfection, ont également eu un impact non négligeable sur la hausse des frais de fonctionnement de l'institut.

Le ratio « charges de la fonction soutien par élève » s'est élevé en 2020 à 13 367 €. Il était de 10 770 €, en hausse de 24 %.

### **3.1.8 Des « charges de personnels » de formation initiale en légère baisse, mais un ratio par élève de 5 278 €, en hausse de 9,4 %**

Les charges de rémunération des personnels affectés à la formation initiale ont été, en 2020, de 588 525 €, en baisse de 19 234 €, par rapport à 2019. Cette diminution résulte du départ d'un agent titulaire au sein de la direction des études et des stages. Cet agent a pour l'heure été remplacé par recrutement d'un agent contractuel. Malgré cette baisse des charges directes de personnels, le ratio est passé de 4 823 € à 5 278 €, soit une hausse de 9,4 %. En effet, le nombre d'élèves, évalué en ETPT, ayant diminué, le ratio est automatiquement plus élevé.

### **3.1.9 Des coûts de la classe préparatoire intégrée stables**

Les dépenses consacrées à la classe préparatoire intégrée (CPI) sont stables. Ces dépenses ont été de 35 082 € en 2020 contre 34 962 € en 2019.

Pour autant, le ratio par élève CPI passe à 1 670 €, il était de 1 457 € en 2019. En effet, la moyenne du nombre d'élèves des deux classes accueillies à l'institut durant l'année civile est inférieure à la précédente : 21 élèves pour une moyenne de 24 en 2019.

## **3.2 Echanges en séance**

M. Huart demande des précisions entre le coût formation et le coût de la journée stagiaire.

Mme Durand explique que le coût de formation correspond aux dépenses pédagogiques et de déplacement des intervenants divisées par le nombre de stages. Le coût de la journée stagiaire est le coût des dépenses pédagogiques et de déplacement des intervenants divisé par le nombre de jours et de formation et le nombre de stagiaires. Le nombre de stagiaires par formation ayant diminué dans le contexte de la crise sanitaire et la mise en place de formations à distance, ce dernier ratio a augmenté. Avec le passage en distanciel, le

format des formations a souvent été réduit, notamment du fait des contraintes techniques des outils de classes virtuelles (difficultés d'accès depuis les postes informatiques professionnels).

Ce point étant soumis pour information et non pour approbation aux membres du conseil d'administration, il n'est pas procédé à un vote.

## 4 Budget rectificatif n°1-2021

### 4.1 Présentation du budget rectificatif n°1-2021

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver un budget rectificatif (BR) proposant des modifications sur les enveloppes d'investissement et de fonctionnement. Mme Clerc présente le budget rectificatif.

Ce budget présente une enveloppe d'investissement augmentée de 133 500 € pour financer les opérations réalisables en 2021.

Cette enveloppe est revue pour tenir compte du fait qu'une opération (réfection de la toiture du bâtiment de l'amphithéâtre, d'un montant prévisionnel de 400 000 €) ne pourra pas être réalisée, du fait qu'elle n'a pas été retenue au titre du plan de relance.

Cette annulation permet de reprogrammer différentes opérations :

- la réfection du bloc sanitaires des hommes près du restaurant administratif, en complément du bloc des femmes dont l'opération a été mise en œuvre en 2020. Cela représente un montant prévisionnel de 27 000 €.
- le remplacement de divers matériels de cuisine. Ce projet représente un coût prévisionnel de 10 000 €.
- la rénovation de la cafétéria est prévue, pour un budget évalué à 20 000 €.
- différents achats sont proposés pour rénover plusieurs espaces (bureaux de collaborateurs, salle visioconférence, espaces cafétéria, tables de ping-pong), soit 50 000 €.
- dans le cadre de projets culturels portés par les élèves, plusieurs œuvres d'arts sont proposées à l'achat, pour un montant de 20 000 €.
- en outre, il convient de développer le parc d'ordinateurs portables pour les personnels, d'une part, et pour permettre la mise en place d'un prêt au profit des élèves, d'autre part. En effet, la crise sanitaire connue a révélé la nécessité d'adapter le fonctionnement de l'école au travail à distance. Cela représente un investissement global de 140 500 €, qui comprend l'équipement complet en ordinateurs portables avec les logiciels utiles et le développement du Wi-Fi dans les salles de cours.
- enfin, il est envisagé d'aménager les espaces verts devant le restaurant administratif, en créant une nouvelle aire de pique-nique, pour un montant de 15 000 €.

Par ailleurs, il est proposé au conseil d'administration d'effectuer un abondement de 70 000 € sur l'enveloppe de fonctionnement. En effet, le budget initial 2021 (BI) a prévu une enveloppe de fonctionnement de 1 087 900 € en AE et 1 143 400 € en CP. Ces enveloppes avaient été fortement contraintes pour limiter le déséquilibre entre les ressources permanentes de l'institut et les dépenses de fonctionnement et de personnel. Cette programmation initiale avait conduit à limiter les dépenses de petits travaux, ainsi que le recours à des prestataires externes (cabinet) pour la réalisation de formation. Les marges constatées au compte financier permettent d'envisager une hausse des dépenses de fonctionnement, pour faire face à deux types de besoins : poursuivre la politique d'entretien des bâtiments par la réalisation de travaux rattachables aux dépenses de fonctionnement (+ 40 000 €), recourir à des cabinets de formation pour assurer la réalisation du plan de formation initiale. En effet, dans le cadre de la réforme de la scolarité, il a été fait

appel à plusieurs prestataires externes pour mettre en œuvre le nouveau référentiel de formation, notamment dans le domaine du management. Il était prévu, dans le cadre de la programmation du budget 2021, de réduire le recours à de tels cabinets pour privilégier le recrutement de fonctionnaires. Toutefois, la poursuite de la crise sanitaire a rendu difficile l'identification de nouveaux formateurs susceptibles de prendre le relais rapidement des cabinets externes. Il est donc proposé de réévaluer l'enveloppe dédiée à la formation initiale à hauteur de 30 000 €.

Sous réserve d'approbation des modifications précitées, le solde budgétaire présenterait un déficit accru porté à 758 412 € (contre un déficit évalué à 554 912 € au budget initial). La valeur du fonds de roulement serait estimée à 1 566 041 €. Elle correspondrait à 66 jours de fonctionnement. Enfin, le montant des recettes resterait inchangé.

## **4.2 Echanges en séance**

M. Le Préfet demande des précisions sur le projet culturel porté par les élèves pour acquérir plusieurs œuvres d'arts pour un montant de 20 000 € ;

M. Grimonprez indique que l'IRA est attaché à permettre aux élèves de bénéficier, au cours de leur formation, d'une sensibilisation aux politiques culturelles. Il s'agit de faire en sorte que les élèves des IRA aient un contact avec le monde de l'art et inscrivent le souci de développer des actions culturelles, dans leurs futures pratiques professionnelles. Les élèves ont, par exemple, par le passé, été accompagnés par un photographe professionnel pour la réalisation de plusieurs expositions photos sur le thème du quartier Bellecroix. Depuis la réforme de la scolarité, les élèves n'ayant plus le temps pour réaliser un projet artistique, il leur a été proposé de participer à un projet d'acquisition d'une œuvre d'art. Les élèves entrés à l'IRA le 1<sup>er</sup> mars ont choisi comme nom de promotion « Marianne ». Or, il se trouve que qu'il n'y a pas de représentation de « Marianne » dans l'établissement. Le projet confié aux élèves de la promotion est donc de leur confier l'acquisition d'une œuvre représentant « Marianne ».

Mme Marquet demande à Mme Lombard, qui est parvenue à se reconnecter à la séance et qui a repris la présidence du conseil, de confirmer le remplacement des prochains départs en retraite.

Mme Lombard indique que le remplacement des agents partant à la retraite est confirmé.

Le conseil adopte à l'unanimité le budget rectificatif n° 1-2021 (18 votants, 18 oui, 0 abstention, 0 non).

## 5 Désignation de membres du conseil de discipline

### 5.1 Présentation de la procédure

M. Grimonprez indique que règlement intérieur de formation initiale prévoit, en son titre III portant sur la discipline, article 13, la constitution d'un conseil de discipline, comprenant :

- le directeur de l'institut (président) ;
- deux membres du conseil d'administration désignés en son sein, autres que ceux qui représentent les élèves,
- deux membres du personnel enseignant désignés par le directeur,
- les représentants des élèves au conseil d'administration.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de désigner les deux membres qui siègeraient au conseil de l'institut, dans l'hypothèse où celui-ci serait convoqué.

Se portent volontaires pour siéger à ce conseil de discipline :

- Mme Viallat ;
- M. Staub.

### 5.2 Echanges en séance

Mme Lombard indique que ce conseil de discipline est important pour l'institut et propose de passer au vote.

Les deux membres volontaires sont élus, à l'unanimité des membres du conseil d'administration en qualité de représentants du conseil d'administration au conseil de discipline de l'institut (18 votants, 18 votes favorables, 0 non, 0 abstention).

Mme Lombard prend acte de cette désignation.

## 6 Constitution d'une commission d'aides et de secours

### 6.1 Présentation du projet

Mme Clerc présente le projet de commission d'aides et de secours. Celui-ci est justifié par le fait que les élèves et auditeurs étrangers peuvent rencontrer des difficultés d'ordre financier ayant un caractère urgent ou exceptionnel. La crise sanitaire a révélé la nécessité de pouvoir apporter une aide, sans formalisme excessif, en cas de nécessité. Il a ainsi été nécessaire, en 2020, de convoquer deux conseils d'administration extraordinaires pour apporter une aide d'urgence à une auditrice, originaire de Guinée, qui ne pouvait pas retourner dans son pays du fait de la crise sanitaire et n'avait plus de ressources.

Afin d'aider les élèves et auditeurs à suivre leur scolarité dans de bonnes conditions, il est proposé d'instituer une commission d'aides et de secours au sein de l'institut. Cette commission, présidée par le directeur de l'institut, comprendrait le représentant des élèves en scolarité au sein de l'institut siégeant au conseil d'administration, la secrétaire générale et le directeur des études et des stages.

La commission d'aides et de secours se réunirait en cas de besoin, à la demande du représentant des élèves ou à l'initiative du directeur de l'institut.

Elle statuerait sur les demandes transmises à l'un des membres de la commission par les élèves en difficulté. Les demandes devraient être présentées de manière écrite et motivée, accompagnées des pièces justificatives permettant d'attester de l'opportunité du secours sollicité, ainsi que de son montant.

Un budget annuel de 5 000 € est prévu pour couvrir les demandes adressées à la commission.

### 6.2 Echanges en séance

Mme Lombard informe que plusieurs IRA ont déjà mis en place des commissions de ce type. Elle s'affirme très favorable à ce projet.

Mme Viallat indique que l'UNSA salue la mise en place de cette commission.

Mme Lombard demande si les élèves peuvent bénéficier du recours à un service social susceptible de les accompagner plus durablement en cas de difficultés plus permanentes.

M. Grimonprez indique que l'institut travaille avec la médecine du travail qui assure un accompagnement des élèves notamment, en cas de difficultés de santé. Récemment l'action sociale du ministère des finances a développé des prestations en matière de suivi psychologique des élèves. Il s'est avéré très utile dans la période de confinement.

M. Party demande si les 5 000 € est le budget réservé par promotion ou pour l'ensemble de l'année 2021.

M. Grimonprez indique que le budget est annuel. L'enveloppe de 5 000 € pourrait être accrue par une nouvelle délibération du conseil d'administration extraordinaire, si cela s'avérait nécessaire.

Mme Lombard propose de passer au vote.

Le conseil approuve le projet à l'unanimité (18 votants, 18 oui, 0 non, 0 abstention).

## **Points pour information du conseil d'administration**



## 7 Bilan de la 48<sup>e</sup> promotion – « Louis Pasteur »

### 7.1 Présentation du bilan

M. Le Rest indique que la scolarité de la 48<sup>e</sup> promotion a été marquée par un temps conséquent de formation passé « en distanciel », avec la nécessité de réaménager les deux phases les plus longues de la formation.

De nombreuses interventions programmées pendant le « deuxième confinement » (de novembre 2020 à la mi-janvier 2021) ont en effet dû être reprogrammées lors du retour « en présentiel des élèves », certaines séquences ne se prêtant pas à l'exercice du distanciel. Il en va ainsi, par exemple, de :

- la simulation de négociation européenne ;
- la simulation de la gestion de crise ;
- la simulation du dialogue de gestion ;
- l'accompagnement individualisé dans la construction du CV ;
- la préparation aux entretiens de recrutement.

In fine, 87 % des cours de la « phase commune » et 95% des cours de la « phase d'approfondissement » ont pu être réalisés.

Les épreuves de classement ont, quant à elles, pu se dérouler « en présentiel » dans de bonnes conditions.

La promotion Louis Pasteur se composait, à la rentrée de septembre 2020, de 80 élèves : 42 étaient issus du concours externe, 31 du concours interne et 7 du 3<sup>e</sup> concours. S'y ajoutaient 5 auditeurs du cycle international des IRA et une contractuelle recrutée directement par les ministères sociaux.

À l'issue des épreuves de classement, 79 élèves ont officiellement achevé leur scolarité, bien que l'un d'eux n'ait pas participé, même en visioconférence, à l'épreuve de soutenance du mémoire de professionnalisation. Il a dû être pré-affecté d'office par le directeur de l'institut. Cette situation semble inédite à l'IRA de Metz. En outre, un élève a démissionné après le choix de poste en raison de sa réussite au concours d'inspecteur du travail.

### 7.2 Echanges en séance

Mme Poppi, représentante des élèves de la 48<sup>e</sup> promotion, indique que l'année s'est bien passée malgré les formations dispensées en distanciel. Il reste cependant, au sein de la promotion, un sentiment de frustration de n'avoir pas pu vivre une scolarité sur le campus de l'IRA et de n'avoir pas pu bénéficier de la sociabilité que peut offrir la scolarité dans une école du service public. Les élèves sont, globalement, satisfaits de leur affectation.

M. Grimonprez indique que jusqu'au dernier élève, il a été possible de choisir entre l'univers administration territoriale et administration scolaire et universitaire. Pour l'administration centrale jusqu'au 60<sup>e</sup> rang les élèves ont eu la possibilité de choisir. Le choix a donc été inhabituellement ouvert.

## 8 Présentation de la 49<sup>e</sup> promotion – « Marianne »

### 8.1 Présentation de la promotion « Marianne »

M. Le Rest indique que la 49<sup>e</sup> promotion a fait sa rentrée le 1<sup>er</sup> mars. Elle compte 80 élèves.

Le recrutement de la 49<sup>e</sup> promotion de l'IRA a été organisé, pour la première fois, en mettant en œuvre pleinement l'arrêté du 28 mars 2019 fixant les nouvelles règles d'organisation des concours d'entrée aux instituts régionaux d'administration. En effet, la session organisée au printemps 2020 avait été marquée par la suppression de l'épreuve d'admissibilité de résolution d'un cas pratique et l'allongement à 35 mn de l'épreuve orale d'admission. Au niveau de l'admissibilité, seule l'épreuve de questions à choix multiples (QCM) avait été maintenue, ce qui a pu conduire à des taux de présence très élevés des candidats inscrits. La session 2020-2 des concours pour le recrutement de la 49<sup>e</sup> promotion a conduit à soumettre aux candidats des trois concours les mêmes épreuves d'admissibilité et d'admission.

La mise en œuvre des nouvelles épreuves s'est révélée relativement positive en termes d'attractivité des concours externe et interne. En effet, le taux de sélectivité de ces concours est resté élevé, avec respectivement 10 % et 10,4 % d'admis par rapport aux candidats présents. Surtout, il convient de souligner que ces taux se sont très fortement rapprochés. Cette évolution contraste avec le constat réalisé depuis plusieurs années d'une sélectivité plus forte du concours interne que du concours externe. La sélectivité plus grande du concours externe semble liée à une attractivité renouvelée du concours des IRA pour les étudiants, sans doute liée à la situation sanitaire et au manque de débouchées professionnelles qui en résulte. La moindre sélectivité du concours interne pourrait être liée à l'introduction de l'épreuve de QCM, qui nécessite, pour les candidats, de travailler les connaissances de base dans les matières de l'administration générale.

La mise en place des nouvelles épreuves s'est, par contre, révélée préjudiciable à l'attractivité du 3<sup>e</sup> concours. Il est en effet constaté, à l'occasion de la session de recrutement 2020-2, une accélération de la baisse tendancielle du nombre de candidats inscrits au titre de ce concours, ainsi qu'une baisse du nombre de candidats présents. Le fait que les épreuves de ce concours soient désormais les mêmes que celles des autres concours a vraisemblablement eu pour effet de dissuader les personnes n'ayant pas acquis dans leur parcours les bases de la culture administrative générale de s'engager dans la préparation à ce concours.

L'épreuve de cas pratique, organisée pour la première fois, n'apparaît pas avoir posé de difficultés particulières aux candidats. Les notes moyennes obtenues par les hommes et les femmes, quel que soit le concours, sont proches de la note de 10 sur 20.

Au niveau de l'admissibilité, seule l'épreuve de questions à choix multiples (QCM) avait été maintenue, ce qui a pu conduire à des taux de présence très élevés des candidats inscrits. La session 2020-2 des concours pour le recrutement de la 49<sup>e</sup> promotion a conduit à soumettre aux candidats des trois concours les mêmes épreuves d'admissibilité et d'admission.

Par contre, l'épreuve de QCM apparaît poser plusieurs difficultés. Le niveau moyen des notes apparaît particulièrement bas. La moyenne générale atteint à peine 4,6 points sur 20. Pour le concours interne et le 3<sup>e</sup> concours, cette moyenne est inférieure à la note éliminatoire de 5 points sur 20. De fait, l'épreuve de QCM a eu pour effet d'éliminer de nombreux candidats :

- pour le concours externe : sur 400 présents, 164 candidats ont été éliminés lors de l'épreuve de QCM, soit 41 %, dont 20 avec une moyenne supérieure au dernier candidat admissible ;

- pour le concours interne : sur 298 présents, 200 candidats ont été éliminés lors de l'épreuve de QCM, soit 67 %, dont 79 avec une moyenne supérieure au dernier candidat admissible ;
- pour le 3<sup>e</sup> concours : sur 53 présents, 37 ont été éliminés lors de l'épreuve de QCM, soit 70%, dont 9 avec une moyenne supérieure au dernier candidat admissible.

L'attribution d'un point négatif à chaque réponse erronée apparaît le déterminant essentiel de la faiblesse des résultats obtenus par les candidats, ainsi que de l'importance de la proportion des notes éliminatoires attribuées. Si les notes avaient été comptées en ne tenant compte que des réponses positives (c'est-à-dire, en ne comptabilisant pas les points négatifs), les moyennes obtenues auraient été de 9,6 pour le concours externe, de 8,3 pour le concours interne et de 8,2 pour le 3<sup>e</sup> concours. Ces résultats permettent de remettre en cause l'idée d'un faible niveau de culture administrative des candidats.

Par ailleurs, l'épreuve de QCM apparaît, de manière paradoxale, comporter un biais favorable aux hommes. Ce biais avait été souligné lors du précédent rapport au conseil d'administration à l'occasion de la session 2020-1. En effet, si les femmes constituaient 60,1 % des candidats présents aux épreuves de cette session, elles n'ont représenté que 47,3 % des candidats admissibles, soit une différence très significative de près de 13 points. De manière remarquable, cette distorsion de genre constatée lors de l'épreuve de QCM a été enregistrée au niveau de l'ensemble des IRA. Ce biais a, de nouveau, été constaté lors de la session 2020-2.

Il est constaté toutefois une relative féminisation de la promotion. Alors que les promotions 46 et 47 étaient composées à stricte parité d'hommes et de femmes, la promotion 49 devrait compter 53 % de femmes, celles-ci étant davantage représentées parmi les lauréats du concours interne. La réintroduction de l'épreuve de « cas pratique », favorable aux femmes, dotée d'un coefficient 5, a pu compenser le biais de l'épreuve de QCM, favorable aux hommes.

A l'instar de la promotion « Louis Pasteur » qui lui a précédé, la 49<sup>e</sup> promotion, compte une proportion importante de franciliens (41 % pour la 48<sup>e</sup> promotion, 40 % pour la 49<sup>e</sup> promotion). Cette proportion apparaît confirmer la tendance d'une attractivité de plus en plus grande de l'IRA de Metz pour les candidats issus de la région parisienne. Toutefois, il convient de noter que la 49<sup>e</sup> promotion compte proportionnellement plus d'élèves originaires du Grand Est que la précédente promotion. Ceux-ci devraient représenter 38 % des effectifs, contre 33 % pour la promotion Louis Pasteur.

A l'instar des promotions précédentes, le niveau de diplômes obtenus avant l'entrée en scolarité est élevé : 25 % des élèves détiendraient un diplôme de niveau baccalauréat + 3 ans ou bac. + 4, tandis que 65 % semblent avoir atteint un niveau égal ou supérieur à bac. + 5, même si la répartition entre les deux niveaux de master n'a pas encore été clairement établie lors du passage des épreuves du concours.

Les filières du droit et de l'administration publique, bien que très légèrement majoritaires (51 %), paraissent moins représentées que dans la promotion précédente, mais cela doit être nuancé par la prise en compte, en plus de ce pourcentage, des 19 % d'élèves issus d'un cursus en sciences politiques. La part des lettres et sciences humaines demeure identique à ce qui a été observé quant au profil de la promotion précédente avec 10 % de l'effectif. Une relative hétérogénéité des autres profils marque également ce recrutement.

## **8.2 Echanges en séance**

Mme Lombard indique que l'on remarque une baisse d'attractivité des concours notamment pour les 3<sup>e</sup> concours. Cela doit conduire à s'interroger sur l'impact possible de la réforme du concours de l'IRA pour ce public. C'est un point qui mérite d'être analysé collectivement.

M. Grimonprez souhaite revenir sur un point qui mérite une attention : l'effet de genre produit par l'épreuve de QCM depuis qu'il est organisé. Il peut en effet être noté que cette épreuve est plus favorable aux hommes. A priori, pourtant, il est logique de penser que l'épreuve de QCM est la plus « neutre » qui puisse être, puisque parfaitement anonyme. Mais les faits se répètent : pour les deux sessions de concours où cette épreuve a été mise en œuvre, on note d'un décalage entre le taux de femmes présentes aux épreuves et le taux de femmes admissibles, qui est presque de l'ordre de 10 points. Les hommes réussissent mieux avec un différentiel de 2,3 points en moyenne par rapport aux femmes à l'épreuve de QCM. En faisant l'analyse des notes, il apparaît que pour les 2/3, ce différentiel tient à une différence de niveau entre les hommes et les femmes et pour 1/3 de femmes seulement à des réponses fausses liés à une accumulation de points négatifs. On s'est demandé dans quel domaine, ce décalage de « bonnes réponses » entre les hommes et les femmes est le plus significatif. L'analyse montre que c'est sur les questions européennes que celui-ci est le plus fort (écart de 3,4 points entre les hommes et les femmes). Il peut être fait l'hypothèse que les hommes s'approprient davantage cette matière que les femmes.

M. le Préfet demande si la DGAFP a constaté ce décalage sur d'autres concours concernant les questions européennes.

Mme Lombard précise qu'il faut être prudent et éviter une conclusion trop hâtive et rapide sur l'effet de genre, et sur la baisse d'attractivité du 3<sup>e</sup> concours, que produiraient le QCM.

M. Grimonprez indique qu'il y a une réflexion en cours avec la DGAFP qui vise à évaluer les effets de la réforme des épreuves d'accès aux concours des IRA, en particulier la pertinence de l'épreuve du QCM, telle qu'elle a été conçue.

Mme Bueno demande si les candidats connaissent les critères de sélection du QCM et notamment la possibilité d'avoir des points négatifs.

M. Grimonprez indique que les candidats sont informés de ces consignes sur la première page de l'épreuve de QCM.

Mme Didion indique qu'elle connaît plusieurs agents qui ont passé le concours interne et qui n'avaient pas pleinement connaissance des risques liés à l'attribution de points négatifs en cas de réponses fausses.

## 9 Bilan 2020 de la formation continue

### 9.1 Présentation du bilan

Mme Durand présente le bilan de la formation continue. A l'instar des années précédentes, la direction de la formation continue et des coopérations (DFCC) a continué à assurer, en 2020, deux types d'actions de formation continue :

- les formations interministérielles organisées en partenariat avec les plateformes d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) des quatre régions qui sont désormais du ressort de l'IRA (Grand Est, Ile-de-France et Océan Indien, scindée en deux en cours d'année pour devenir PFRH La Réunion et PFRH Mayotte). Ces formations sont financées :
  - sur l'enveloppe de 100 000 € dédiée au « droit de tirage » des plateformes d'appui aux ressources humaines (PFRH), complétée par une offre de l'institut sur son budget propre ;
  - sur l'enveloppe exceptionnelle de 65 000 € attribuée par la DGAFP pour la mise en œuvre du « schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie » (SDFPTLV) ;
- les formations à la commande dites « en intra », c'est-à-dire :
  - les formations organisées par l'IRA à la demande des services et administrations ;
  - les formations commandées par les PFRH (au titre de la réciprocité) ;

Par ailleurs, le service s'est vu confié, avec la mise en place de la réforme de la scolarité, de nouvelles missions. D'une part, il assure désormais le développement de la formation « continuée » à destination des élèves de l'IRA en prise de poste. A ce titre, il est notamment chargé de la réalisation des « semaines de regroupement ». En outre, la directrice et son adjointe participent désormais à l'accompagnement des élèves de la formation initiale en qualité de référentes internes. De plus, l'adjointe de la directrice a par ailleurs vu son poste reconfiguré : elle est désormais chargée de mission « innovation pédagogique et numérique ». Cette mission transversale sous l'autorité directe du directeur, représente actuellement autour de 50% de son temps de travail.

La direction de la formation continue a réalisé, en 2020, un total de 202 stages. Sans surprise ce volume est en forte baisse par rapport aux exercices précédents. Si la baisse en 2018 et 2019 était principalement liée à l'arrêt progressif de la convention de prestation pour la caisse des dépôts, la forte réduction de l'offre de formation continue en 2020 est l'effet, essentiellement, de la crise sanitaire et du choix, ci-dessus évoqué, de redéployer une partie de l'activité du service vers d'autres missions dans le cadre de la réforme de la scolarité.

Il convient de souligner que le contexte sanitaire a eu un impact fort sur le fonctionnement de ce service. Le premier confinement s'est traduit par une annulation de la quasi-totalité des formations programmées (61 formations ont été annulées, essentiellement des commandes en « intra »). Le service s'est cependant organisé rapidement pour proposer, pendant cette période, quelques « classes virtuelles ». Il a également programmé la reprise des formations dès la fin du premier semestre 2020. Depuis l'automne dernier, une offre de formations à distance a été progressivement déployée. Désormais, cette offre couvre l'essentiel des besoins de formations interministérielles et à « la commande des administrations ».

Il importe de noter également l'ampleur des adaptations réalisées par le service de la formation continue. Il a fallu trouver des solutions techniques permettant l'organisation de formations pour un public

interministériel. Il a aussi été nécessaire de travailler avec les formateurs à la transformation de leurs modalités d'intervention. Le développement de formations à distance a, enfin, conduit à transformer profondément le rôle des chargées de formation, qui doivent, tant en amont que pendant la formation, s'assurer de la bonne appropriation de l'outil de classe virtuelle par les intervenants et les stagiaires. D'une certaine manière, le travail d'accueil des stagiaires, d'ouverture de stage et de suivi du bon déroulement des stages, qui incombe au service où se tient la formation « en présentiel », est transféré, en cas de formation « en distanciel », au service de la DFC. L'organisation d'un stage « en distanciel » est ainsi plus mobilisateur de ressources et de temps pour la direction de la formation continue qu'une formation « en présentiel », organisée sur un autre site que celui de l'IRA.

Une activité dont les composantes, certes toutes à la baisse, ont évolué de manière différenciée. La baisse globale d'activité masque des tendances contrastées au sein des différentes rubriques d'activité de l'IRA en matière de formation continue.

Les annulations de formation ont essentiellement concerné les « stages à la commande » des administrations. A l'inverse, des dynamiques favorables sont constatées pour ce qui concerne la mobilisation des enveloppes dédiées au « droit de tirage » et à la mise en œuvre du schéma directeur de la formation professionnelle. L'IRA et les PFRH partenaires ont tout mis en œuvre pour optimiser l'utilisation de ces enveloppes. L'adaptabilité et la souplesse ont été plus que jamais de rigueur afin de répondre au mieux aux besoins de formation interministérielle.

Le partenariat avec les PFRH au titre du « droit de tirage » reste globalement satisfaisant. Le nombre d'actions à l'initiative des trois puis quatre PFRH partenaires est maintenu au niveau de 2019, avec 77 actions réalisées (contre 74 en 2019).

La situation est cependant toujours contrastée entre les PFRH. Le partenariat avec la PFRH Grand Est reste très satisfaisant. Il s'inscrit dans une bonne complémentarité et favorise le développement de l'interministérialité. Le partenariat reste plus compliqué avec la PFRH Ile-de-France qui connaît des difficultés récurrentes d'organisation et de logistique notamment. Concernant l'Océan Indien, la collaboration est bonne et la mise en œuvre toujours adaptée au contexte. En 2020 le partenariat a été reconfiguré avec la scission de la PFRH Océan indien en deux entités distinctes : la Réunion et Mayotte.

Il convient de noter qu'en 2020 comme les années précédentes, l'IRA a pris l'initiative d'organiser un nombre significatif de sessions interministérielles. Celles-ci sont venues compléter l'offre régionale interministérielle Grand Est. Une trentaine de formations ont ainsi été réalisées, ce chiffre est stable par rapport aux années précédentes.

## 9.2 Echanges en séance

Mme Lombard indique que les activités en formation interministérielle restent dynamiques et salue la transformation du service face au distanciel.

M. Grimonprez indique que l'institut a réussi pendant l'année 2020 à maintenir la formation interministérielle, ce qui était la priorité. De fait, les taux de consommation frôlent la consommation totale des enveloppes, tant pour le « droit tirage » que pour l'enveloppe « schéma directeur de la formation continue tout au long de la vie ». M. Grimonprez insiste également sur la reconversion totale des métiers des assistantes de la formation continue. Celles-ci ont su s'adapter pour accompagner les stagiaires et les formateurs à distances dans leur prise en main des outils de formation à distance. Il souligne enfin que le service s'est investi dans la mise en place de la formation « continuée » et l'organisation des périodes de « regroupement » à destination des élèves de la formation initiale ayant pris leur poste.

Mme Polin demande si le service a ressenti un besoin de formation des intervenants pour s'appropriier ces nouveaux outils.

M. Grimonprez confirme ce besoin de formation, qui n'est pas encore organisé de manière très structurée. En attendant, tous les intervenants de la formation initiale ou de la formation continue bénéficient d'un accompagnement personnalisé de la part des équipes. Les assistantes se tiennent à disposition des intervenants pour les guider dans l'utilisation des outils.

Mme Lombard indique que dans le cadre du projet schéma directeur 2021-2023, il est prévu un axe fort sur l'accompagnement des équipes en charge de la formation des intervenants sur l'appropriation des outils de formation à distance.

## 10 Présentation classes préparatoires « Talents du service public »

### 9.3 Présentation du dispositif

M. Grimonprez indique qu'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la création de classes « Talents du service public » a été lancé par le Président de la République lors de son déplacement à l'IRA de Nantes le 12 février dernier.

Les IRA avaient cependant déjà connaissance de ce projet, grâce à la DGAFP et grâce à la participation de l'association du réseau des écoles du service public au groupe de travail mis en place pour élaborer le cahier des charges du dispositif.

Dès la publication du cahier des charges, l'IRA a proposé à ses « partenaires historiques » (IPAG de Strasbourg, de Nancy et de Paris Est-Créteil, Université de Lorraine) de porter un projet de classes « prépa Talents » en s'associant d'autres écoles du service public : l'ENFIP, l'END et le CNFPT. Il est en effet apparu utile de transformer la classe préparatoire intégrée (CPI) de l'IRA en classes préparatoires « égalité des chances » qui ne soit pas seulement réservée à la préparation du concours de l'IRA mais qui prépare également à d'autres concours de la fonction publique : inspecteur des finances publiques, inspecteur des douanes, attaché territorial.

L'IRA et les autres écoles du service public partenaires ont constitué avec l'Université de Lorraine et l'IPAG de Nancy une classe « Talents » Lorraine qui est particulièrement ambitieuse. Elle concernera 13 masters et licences. Le président de l'Université de Lorraine s'est fortement investi pour obtenir la réorganisation de ces 13 cursus diplômants sur 4 jours (du mardi au vendredi) et la libération du lundi, afin que les élèves puissent participer ce jour-là à la préparation des concours organisée dans le cadre de la classe « Talents ». Les élèves suivront des cours à l'IPAG de Nancy ou sur le site de la faculté de droit de Metz et dans les locaux de l'institut.

Pour le site de l'IPAG de Strasbourg, nous avons maintenu et consolidé le dispositif déjà en place qui fonctionnait parfaitement. M. Staub a proposé la transformation de la préparation aux concours d'administration générale en cursus diplômant (par la création d'un diplôme universitaire).

Concernant l'IPAG de Créteil, nous avons repris le partenariat qui était « dormant » ces dernières années. Nous avons réinvesti le partenariat avec l'institut d'études politiques de l'Université Paris Est-Créteil (UPEC), qui a intégré l'IPAG de Créteil. Plusieurs masters seront adossés à la classe « Talents » de Paris-Est.

Notre ambition collective est de recruter 70 élèves en 2021 et 90 élèves en 2022.

Le rôle de l'IRA sera de faire le lien entre les IPAG, les Universités et les écoles du service public, afin d'offrir aux élèves des classes « Talents » la possibilité de préparer plusieurs concours dans les meilleures conditions possibles. On espère également, à travers cette nouvelle organisation, sensibiliser les étudiants des universités aux métiers de la fonction publique et permettre à ceux qui sont d'origines modestes de bénéficier d'un accompagnement personnalisé à travers du tutorat, des stages et des examens blancs.

Le projet porté est particulièrement ambitieux. Il a été communiqué le 9 mars 2021 à la DGAFP.

## 9.4 Echanges en séance

M. Staub remercie M. Grimonprez pour toute l'aide apportée pour la constitution de la fiche de la classe « Talents » de Strasbourg. Il espère que cela fonctionnera très bien et que nous pourrions obtenir le nombre de candidats prévus à ces classes « Talents ». Il compte sur les moyens dédiés, plus importants qu'auparavant, et sur une politique ambitieuse de communication pour atteindre l'objectif fixé.

Mme Lombard reconnaît que ce dossier est très bien monté et estime que la commission de sélection le regardera avec grand intérêt. La commission de sélection rendra son avis début du mois d'avril. Mme Lombard espère que l'IRA et ses partenaires seront retenus.

M. Party demande si le poste de secrétaire général adjoint publié sur place de l'emploi public pour assurer l'animation du dispositif de classes « Talents » a été pourvu.

M. Grimonprez indique que le recrutement est en cours. Il devrait être effectif le 2 mai. Le secrétaire général adjoint aura effectivement pour mission la mise en place des classes talents et l'animation du dispositif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 16 h 26

La représentante de la directrice générale,  
de l'administration et de la fonction publique



Mme Cécile Lombard

La sous-directrice ~~des compétences~~  
et des parcours professionnels

**Cécile LOMBARD**

La secrétaire de séance,



Patricia Legrand

---

**Procès-verbal de la séance du conseil  
d'administration extraordinaire  
du 21 juillet 2021**



## Sommaire

<b>PERSONNALITES AYANT PARTICIPE A LA SEANCE .....</b>	<b>4</b>
<b>ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE .....</b>	<b>6</b>
<b>DU 21 JUILLET 2021 .....</b>	<b>6</b>
<b>POINT SOUMIS A L'APPROBATION.....</b>	<b>7</b>
<b>DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....</b>	<b>7</b>
<b>1 ADOPTION DU BUDGET RECTIFICATIF N° 2-2021 .....</b>	<b>8</b>
1.1 Présentation du budget rectificatif n°2-2021 .....	8
1.1.1 <i>Une enveloppe d'investissement modifiée à la hausse pour intégrer les marchés mis en place et l'ajustement de certaines prévisions .....</i>	<i>8</i>
1.1.2 <i>Des recettes réévaluées à la hausse pour intégrer une nouvelle subvention de l'Etat .....</i>	<i>9</i>
1.1.3 <i>Une enveloppe de crédits de fonctionnement et d'intervention réévaluée à la hausse .....</i>	<i>9</i>
1.1.4 <i>Une enveloppe de personnel réajustée.....</i>	<i>10</i>
1.2 Résultat du vote .....	11

## Personnalités ayant participé à la séance

### Membres de droit :

- Madame Cécile Lombard, sous-directrice des compétences et des parcours professionnels, représentant madame la directrice générale de l'administration et de la fonction publique ;
- Monsieur François Grosdidier, maire de la ville de Metz

### Membres représentant les administrations dans lesquelles peuvent être affectés les élèves :

- Madame Aude Plumeau, sous-directrice de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale des ministères économiques et financiers ; en attente de nomination par arrêté DGAFP
- Madame Samira Alliaume, directrice de la plate-forme d'appui interministériel des ressources humaines Grand Est (PFRH) ;
- Monsieur Jean-Noël Pallez, proviseur du lycée général et technologique de la communication - Metz.

### Membres représentant les personnels enseignants des universités :

- Monsieur Jean-Maternelle Staub, directeur de l'institut de préparation à l'administration générale de Strasbourg (IPAG).

### Membres représentant les fédérations syndicales de fonctionnaires :

- Monsieur Rémy Party - représentant Fédération syndicale unitaire - FSU ;
- Madame Isabelle Viallat – représentant l'Union nationale des syndicats autonomes fonction publique - UNSA ;
- Madame Bettina Fenet – représentant l'Union fédérale des syndicats de l'Etat – CGT.

### Membre désigné pour représenter les anciens élèves :

- Monsieur Benjamin Perier, président de l'association des anciens élèves de l'IRA de Metz

### Membres élus par leurs pairs :

- Monsieur Florent Schoumacker, directeur de cabinet adjoint, auprès du préfet délégué pour la défense et la sécurité Est, représentant les personnels enseignants de l'institut ou son suppléant ;
- Madame Sylvia Polin, formatrice, représentant les personnels enseignants de l'institut, ou son suppléant ;
- Madame Cécile Marquet, responsable du centre de documentation et chargée de communication de l'institut, représentant les personnels de l'institut ;

- Monsieur Thierry Landfried, chargé de l'informatique et des réseaux de l'institut, représentant les personnels de l'institut ;
- Madame Aurore Poppi, attachée stagiaire, représentant les élèves de la promotion « Louis Pasteur » (48<sup>e</sup>) ;
- Monsieur Sten Fanguinoveny, élève de l'institut, représentant les élèves de la promotion « Marianne ».

## **Ordre du jour du conseil d'administration extraordinaire du 21 juillet 2021**

L'ordre du jour a porté sur :

### **Point soumis à l'approbation du conseil d'administration**

- 1) Projet de budget rectificatif n°2-2021

**Point soumis à l'approbation  
du conseil d'administration**



# 1 Adoption du budget rectificatif n° 2-2021

## 1.1 Présentation du budget rectificatif n°2-2021

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver un budget rectificatif (BR) proposant des modifications en dépenses sur les enveloppes d'investissement, de fonctionnement et de personnel et en recettes, pour intégrer une nouvelle subvention de l'Etat notifiée.

### 1.1.1 Une enveloppe d'investissement modifiée à la hausse pour intégrer les marchés mis en place et l'ajustement de certaines prévisions

Depuis l'adoption du budget rectificatif (BR) n° 1-2021, de nouveaux éléments sont apparus qui conduisent à proposer de modifier la ventilation prévisionnelle des opérations d'investissement.

- d'une part, des montants de crédits significatifs ont été consommés. Ainsi, le marché relatif aux travaux du parking administration, engagé en 2020, a été totalement exécuté. Ces travaux, initialement prévus pour être réalisés en 2020 n'ont pu l'être qu'en partie, du fait des conditions climatiques et de la crise sanitaire (qui a produit des ruptures dans la chaîne d'approvisionnement des enrobés). L'exécution de ce marché en 2021 a conduit à consommer 68 800 €, qui n'avaient pas été inscrits au BR n°1.
- d'autre part, les opérations majeures d'investissement prévues programmées en 2021 s'avèrent plus onéreuses que prévu. Le marché de réaménagement du centre de documentation a été attribué pour un montant de 290 978 € bien supérieur à la prévision (140 000 €). Si les montants des investissements ont pu être sous-estimés par la prévision de l'architecte, ce surcoût semble essentiellement lié à la crise sanitaire. Celle-ci a conduit à une forte augmentation des prix des matières premières et les entreprises ont revu fortement leurs tarifs à la hausse. Il faut noter également que certains travaux supplémentaires ont dû être ajoutés pour des raisons techniques (surcoût évalué à 25 022 €). Par ailleurs, le montant du marché informatique portant sur l'achat d'ordinateurs portables s'est révélé supérieur à la prévision. Enfin, un ajustement de certaines autres prévisions est envisagé.

Dans ces conditions, il est proposé une nouvelle programmation des opérations d'investissement. Par rapport à la programmation du BR n° 1-2021, les modifications suivantes sont proposées, conduisant à augmenter l'enveloppe de 157 100 € en AE et 225 900 € en CP :

- l'achèvement des travaux du parking de l'administration amène à inscrire 68 800 € de crédits de paiement au BR n°2-2021.
- l'opération de réaménagement du centre de documentation conduit à ajouter 176 000 € pour permettre la réalisation complète.
- l'attribution du marché pour l'achat d'ordinateurs portable nécessite d'abonder les crédits dévolus à cette opération à hauteur de 17 100 €.
- deux projets mis en place nécessitent un ajustement des prévisions, en raison des montants réels plus élevés que prévu : la rénovation de blocs sanitaires (+ 6 000 €) et l'achat de matériel de cuisine (+ 4 000 €).
- en compensation, il est proposé d'annuler deux opérations : d'une part, la réalisation de la chambre froide, pour un total de 26 000 € et, d'autre part, le remplacement du mobilier de l'espace cafétéria estimé à 20 000 €.

Ces réajustements sont présentés, selon les rubriques budgétaires usuelles, dans le tableau ci-dessous :

Investissements	BR1 2021		Ecart		BR2 2021	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Moyens généraux /divers	200 000	200 000	+43 000	+43 000	243 000	243 000
Informatique / matériel	136 800	136 800	+17 100	+ 17 100	153 900	153 900
Informatique/ logiciel	80 200	80 200	0	0	80 200	80 200
Immobilier / travaux	122 000	192 000	+ 97 000	+ 165 800	219 000	357 800
Total investissement	539 000	609 000	+ 157 100	+225 900	696 100	834 900

### 1.1.2 Des recettes réévaluées à la hausse pour intégrer une nouvelle subvention de l'Etat

Une nouvelle recette ministérielle doit être intégrée au budget de l'IRA. Elle est notifiée pour la mise en œuvre du dispositif de classes préparatoires « Talents du service public ». L'IRA étant le coordonnateur des classes « Talents » de Lorraine, de Strasbourg et de Paris-Est Créteil, il recevra la dotation correspondant aux 70 places qui seront créées dès le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Le ministère attribuant 6 500 € par place, l'IRA recevra une recette supplémentaire de 455 000 €. Toutefois, une partie de ce montant sera reversé aux partenaires en 2021 (cf. infra).

Le montant des recettes sera ainsi porté en BR n°2-2021 à 8 891 488 €.

### 1.1.3 Une enveloppe de crédits de fonctionnement et d'intervention réévaluée à la hausse

Il est proposé au conseil d'administration d'effectuer un abondement sur l'enveloppe de fonctionnement.

Au niveau des dépenses, il convient de prévoir les crédits nécessaires à la mise en œuvre, en 2021, des classes « Talents du service public » ci-dessus évoquées. Il est ainsi proposé :

- D'abonder les dépenses de fonctionnement de l'IRA dédiées à la classe préparatoire à hauteur de 42 500 €. Ce montant permettra notamment de couvrir le coût du regroupement des 70 élèves à l'occasion de la pré-rentrée, qui se déroulera les 30 et 31 août prochains. Il permettra également de couvrir les dépenses supplémentaires liées au nombre plus important d'élèves qui suivront, sur le site de l'IRA, des cours à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain. En effet, les élèves de la classe « Talents » de Lorraine, inscrits en formation diplômante sur le site de Metz, suivent des cours organisés et financés directement par l'IRA de Metz.
- De prévoir le versement de subventions aux partenaires des trois classes « Talents » précitées. En 2021, 170 625 € seront versés aux instituts de préparation à l'administration générale (IPAG) et 22 750 € aux écoles du service public partenaires (cf. tableau ci-dessous), au titre de la subvention versée à l'IRA par la direction générale de l'administration et de la fonction publiques. Cela se traduit par une hausse du fonctionnement de 832 000 € en AE, soit 364 000 € en 2021 et 468 000€ en 2022, et de 193 375 € en CP.

**Procès-verbal du conseil d'administration extraordinaire de l'Institut régional d'administration de Metz**  
Séance du 21 juillet 2021

IRA de Metz	BR1 2021		Ecart		BR2 2021	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement						
Formation initiale	515 800	515 800	+42 500	+42 500	558 300	558 300
Formation continue	222 000	222 000	0	0	222 000	222 000
Soutien	420 100	475 600	+832 000	+193 375	1 252 100	668 975
Total	1 157 900	1 213 400	874 500	235 875	2 032 400	1 449 275

Modalités de « redistribution » de la subvention DGAFP pour les classes talents

2021	REPARTITION				
	IPAG	END	ENFIP	CNFPT	TOTAL
IPAG STRASBOURG	52 000				
IPAG NANCY	79 625				
IPAG CRETEIL	39 000	9 100	9 100	4 550	193 375
TOTAL	170 625		22 750		193 375

#### 1.1.4 Une enveloppe de personnel réajustée

Il est proposé au conseil d'administration de minorer l'enveloppe de personnel de 44 500 €. En effet, les économies enregistrées sur les dépenses de rémunération des intervenants en formation continue et en formation initiale au cours du premier semestre, du fait de la crise sanitaire, permettent de réduire l'enveloppe de personnel de 50 000 €. A contrario, la mise en place des classes talents induit une modification de la programmation des enseignements à la hausse, qui est estimée à 5 500 €.

IRA de Metz	BR1 2021		Ecart		BR2 2021	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel						
Formation initiale	5 417 200	5 417 200	-14 500	-14 500	5 402 700	5 402 700
Formation continue	160 000	160 000	-30 000	-30 000	130 000	130 000
Soutien	1 795 300	1 795 300	0	0	1 795 300	1 795 300
Total	7 372 500	7 372 500	-44 500	-44 500	7 328 000	7 328 000

Le solde budgétaire présenterait un déficit réduit porté à 720 687 € (contre un déficit évalué à 758 412 € au budget rectificatif n°1). La valeur du fonds de roulement serait estimée à 1 603 766 €. Elle correspondrait à 66 jours de fonctionnement.

## 1.2 Résultat du vote

Il a été proposé d'exprimer par un seul vote l'approbation de l'ensemble des tableaux budgétaires (n°1, 2, 3, 4, 6, 7 et 10).

Les votes ont été effectués et validés par voie électronique avec l'application « framadate ».

Nombre de membres du conseil d'administration ayant voix délibérative : 21

Nombre de suffrages exprimés : 16

Point soumis à l'approbation	Pour	Contre	Abstention
Approbation un budget rectificatif 2-2021 (BR 2)	16	0	0

Le budget rectificatif est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.